

qui merle $\frac{1}{2}$ *corru pape*
JOURNAL
HISTORIQUE *qui longuier*
Inuoy pape **ET** *font plus* *de courtes*
LITTERAIRE

I. MARS.

1786.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-
ratrice-Reine Apostolique.

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examineur.*



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

I. MARS

1786.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Introduction à la géographie, la politique, le commerce & les finances des Etats de l'Europe. Par Mr. A. F. Busching. Traduit de l'allemand, d'après la cinquième édition. Nouvelle édition, corrigée & rendue conforme à l'état actuel des choses, & propre à l'usage de la jeunesse des païs catholiques. A Bruxelles, chez Lemaire; à Liege, chez Lemarié. 1786. 1 vol. in-12. Prix 30 sols.

Ouvrage plein d'idées saines, utiles, & qui dans son ensemble présente des vues qui sont en quelque sorte au-dessus de ce

que le titre promet. Il y a certainement beaucoup de philosophie, mais rien du tout de celle qui usurpe aujourd'hui facillément ce nom. L'esprit de négoce & de lucre commercial, devenu le grand objet de l'avidité dominante, n'a pas égaré la politique de l'auteur. Il fait mettre une différence convenable entre les richesses nées de la terre, & celles que la cupidité accumule par des moïens différens *. " L'agriculture & l'é-

„ ducation des troupeaux sont les moïens de
 „ subsistance les plus naturels à l'homme,
 „ les premiers (a) qu'il a mis en usage, &
 „ ceux dont il se sert encore le plus com-
 „ munément. Elles mettent en tout tems à
 „ l'abri du besoin les habitans d'un Etat où

* 15 Mars
 1785, p. 395.

(a) On lit dans une note ce qui suit. " Rien de plus étrange que la pensée d'Elie qui avance (lib. 2. *Var. histor.* cap. 2) que ce fut des cochons que les premiers hommes apprirent le labourage. Moïse nous en découvre une plus noble origine, lorsqu'il nous dit, *Gen.* III, v. 23, que Dieu lui-même en imposa la loi ". Il faut convenir que les philosophes de tous les tems nous ont appris effectivement d'étranges choses: mais ce qui est particulièrement remarquable, c'est la prédilection qu'ils ont toujours eue pour les cochons. Tandis qu'Elie nous les donne pour les fondateurs de l'agriculture, Pyrrhon en fait le modèle des sages (voiez son art. dans le nouv. *Dict. hist.*). Que dire de la plus grande & de la plus fameuse secte philosophique dont les membres s'efforçoient avec tant d'ardeur & de succès d'être *Epicuri de grege porcos?*

„ elles sont en vigueur, & où la prudence
 „ fait maintenir entr'elles une juste propor-
 „ tion. Elles fournissent en outre, les arti-
 „ cles les plus importans du commerce, &
 „ sont le soutien le plus solide des manu-
 „ factures qui tirent de l'une & de l'autre
 „ la plupart de leurs matieres premières. El-
 „ les ont enfin l'avantage, sur-tout l'agri-
 „ culture, d'être la source féconde de la
 „ population & de la force de l'Etat, d'y
 „ favoriser les arts, la législation, la police
 „ & de donner aux peuples qui s'y livrent
 „ cette force de tempérament & de courage,
 „ qui contraste évidemment avec la mau-
 „ vaise constitution & la timidité des na-
 „ tions qui ne s'occupent que de métiers
 „ & de négoce * „ Cette observation est

renforcée encore dans une note : “ Nous

* 15 Août
 1785, p. 631.
 — 15 Déc.
 1785, p. 576.

„ voïons en effet par l'histoire que les peu-
 „ ples agriculteurs ont eu de tout tems plus
 „ d'ordre, de sagesse & de mœurs dans leurs
 „ associations que tous les autres. „
 M^r. B. n'est pas de l'avis de ces écono-
 mistes romanesques & dangereux qui vou-
 droient tout défricher pour en faire des champs
 couverts de moissons. Il observe qu'*il seroit*
très-nuisible d'étendre l'agriculture aux dé-
pens de ce qu'exige la tenue des troupeaux.
 Il s'éleve également contre la destruction des
 fôrets. “ On en a, dit-il, détruit une infi-
 „ nité pour les convertir en champs & en
 „ prairies, comme étant d'un meilleur rap-
 „ port; mais on n'y a pas apporté autant de
 „ prudence & de réflexion que sembloient

„ l'exiger les grands inconvéniens qui naissent de la disette de bois, & on les a trop élaguées „. Si on laissoit faire tous ces spéculateurs qui, sans avoir jamais touché ni hoïau, ni bêche, ni hache, ni charrue, donnent des loix aux plus anciens agronomes ; on auroit bientôt dépouillé la terre de ses intéressantes richesses. La Hongrie n'auroit plus ses chevaux, ni ses bœufs, ni ses vins ; ni l'Espagne ses belles laines (a), ni la Suede

* Voïez
ses *Observ.*
dont nous
avons parlé
le 15
Nov. 1784,
p. 425. —
15 Mars
1785, p. 114.

(a) „ Si c'est du milieu de l'Espagne, dit Mr. l'abbé Cavanilles *, que sortent ces laines si estimées dans toute l'Europe, c'est aussi là qu'il faut un terrain immense pour nourrir les moutons qui les produisent. Ce n'est pas par la consommation d'une seule année qu'on peut juger de l'étendue nécessaire des pâturages : chaque maître de troupeau est obligé de se pourvoir d'une double provision, par la crainte d'une mauvaise année. On peut donc juger du terrain énorme qu'il faut à ces troupeaux, dont les possesseurs préfèrent le gain assuré que leur donnent, sans aucun frais, les pâturages, aux succès plus dispendieux & plus incertains de l'agriculture. . . . Les troupeaux d'Espagne sont les uns voyageurs, les autres permanens. Il est presque impossible de déterminer le nombre & le produit de ces derniers, qui sont répandus dans tout le royaume : mais les troupeaux voyageurs peuvent monter à 5,000,000 de têtes. Quoique plusieurs moutons donnent jusqu'à dix livres de laine, nous ne les compterons l'un portant l'autre qu'à six livres ; ce qui forme, pour la totalité, 300,000 quintaux. Le quintal est évalué à 110 livres tournois ; le produit entier est de 33,000,000. Dix-sept mille pâtres sont employés à la conduite

ses beaux mâts, ni la Pologne son miel & sa cire &c. &c. (1 Fév. 1785 , p. 178 & autres ibid.).

Les gens de bien sauront gré à l'auteur du courage avec lequel il a inféré dans un ouvrage qui du premier abord semble étranger à la religion, les réflexions suivantes.

“ La religion chrétienne, envisagée dans
 „ toute sa pureté, convient à tous les cli-
 „ mats, à tous les peuples de la terre & à
 „ toutes les formes de gouvernement. Les
 „ Etats ont acquis par elle, comme l'observe
 „ Montesquieu, un certain droit politique
 „ dans leur manutention, & dans la guerre
 „ un certain droit des gens que le genre hu-
 „ main ne sauroit assez reconnoître. C'est à
 „ elle qu'on est redevable de cette foule
 „ d'hôpitaux ou d'asiles destinés à recueillir
 „ & à soulager l'humanité souffrante; elle
 „ adoucit les mœurs au point de civiliser
 „ les peuples les plus féroces, favorise la po-
 „ pulation, épure les sentimens, éclaire la
 „ raison & tend à la perfection de toutes les
 „ sciences & de tous les arts. „ “ Il
 „ étoit absolument nécessaire que Dieu révé-
 „ lât une religion aux hommes; parce que
 „ la nature & la fin de l'homme, dont l'é-
 „ tude est si essentielle à la connoissance &
 „ à la pratique de ses devoirs & à son

„ conduite de ces troupeaux: on en compte
 „ quatre pour 1200 moutons. On ne comprend
 „ pas dans les 33,000,000 livres les peaux & la
 „ chair des moutons. „

„ bonheur, est un mystère impénétrable à
 „ l'homme même, quand il n'est éclairé que
 „ par la raison seule. On doit dire autant de
 „ notre état futur, de la nature de l'Être
 „ suprême, auquel nous devons notre exis-
 „ tence & tout ce que nous sommes, & du
 „ genre de culte qu'il exige de nous. D'ail-
 „ leurs, une grande partie du genre humain
 „ n'a ni la capacité, ni le loisir, ni le
 „ goût pour des spéculations & des recher-
 „ ches de cette nature. Rien donc ne nous
 „ est plus nécessaire qu'une révélation divine
 „ qui nous instruisse sur tant d'objets d'une
 „ importance infinie. Il étoit, par consé-
 „ quent, de la sagesse & de la bonté de
 „ l'Être suprême de donner une telle révé-
 „ lation à l'homme, ainsi qu'il a fait „ . . .
 „ De toutes les connoissances, celle de la
 „ vraie religion est, sans contredit, la plus
 „ nécessaire (a); le bonheur des sociétés
 „ humaines en dépend : car la religion est
 „ toujours le meilleur garant que l'on puisse
 „ avoir de la probité des hommes. En vain
 „ sans religion prétend-on se parer du beau
 „ nom d'honnête-homme : pour mériter ce
 „ titre, l'on ne doit pas moins rendre à
 „ Dieu ce qu'on lui doit, que ce qu'on

(a) On reconnoît dans plus d'un endroit
 l'estimable éditeur (Mr. l'abbé M.) qui a re-
 tranché de cet ouvrage tout ce qui se ressen-
 toit des préjugés protestans, afin qu'il pût
 être mis sans danger entre les mains de la
 jeunesse catholique.

„ doit aux hommes. Un Etat peut tirer toute
 „ sorte d'avantages de l'exacte observance de
 „ la religion ; car la vraie religion mise en
 „ pratique, donne de la probité à tout le
 „ monde, de la justice aux princes, de la
 „ fidélité aux sujets, de l'intégrité aux ma-
 „ gistrats, de la soumission aux inférieurs,
 „ de la bonne foi dans le commerce & dans
 „ les contrats, de l'union & de la fidélité
 „ dans les mariages, de la paix dans les
 „ familles, enfin, de l'équité & de l'humani-
 „ tés envers tous. L'irreligion produit tous
 „ les vices contraires à ces vertus. „

Parmi les grandes sources des maux pu-
 blics, de la dépopulation, de la misere des
 campagnes, de la corruption physique & mo-
 rale qui désolent les Etats qui par leur situa-
 tion & leurs ressources devroient être les plus
 florissans, M^r. B. n'oublie pas les grandes
 villes, & sur-tout les capitales. “ Dans le
 „ nombre des villes en général, il y en a
 „ de trop vastes. . . Londres & Paris an-
 „ noncent à la vérité beaucoup de magni-
 „ ficence ; mais elles sont très-nuifibles, en
 „ ce que la mortalité y regne davantage &
 „ les richesses s'y absorbent aux dépens du
 „ reste de l'Etat, où elles circulent moins * „

— Le meilleur moien de peupler un pais,
 est selon M^r. B. d'y maintenir la pureté des
 mœurs, en arrêtant sur-tout, par des pei-
 nes séveres tout commerce illégitime entre
 les deux sexes ; moien qui paroît aujour-
 d'hui échapper aux Souverains les plus défi-
 reux de multiplier leurs sujets.

* 15 Janv.
 1786 p. 161
 & suiv.

C'est

C'est dommage que l'auteur si juste dans ses observations, le soit si peu dans les détails de la science géographique. Car je ne crois pas qu'on ait jamais fait dans ce genre, de livre plus rempli de fautes que les siens. Plus d'une fois j'ai eu occasion de l'observer, & je ne suis pas le seul qui ai de la peine à concilier la réputation dont il jouit comme géographe, avec l'inexactitude presque incroyable de ce qu'il a écrit sur les pays les plus connus & les plus aisés à soumettre à des examens sûrs. Je viens de lire encore tout récemment le passage suivant de l'abbé Fortis tout surpris de ne rien trouver en Dalmatie, de tout ce que M^r. B. en raconte, & plus surpris encore de ce que la partie de l'Italie la plus fréquentée par les étrangers, étoit entièrement inconnue à cet homme qui prétend nous faire connoître avec autant de détails que de vérité l'état du monde entier. " Busching, dit ce voyageur,

Voïage de
Dalmatie,
par l'abbé
Fortis. Tra-
duit de l'i-
talien. Ber-
ne 1778 2
vol. in-8°.
t. 2. p. 247.

„ donne à cette isle (de *Brazza*) le bourg de
„ *Brazza* pour capitale, & y place la rési-
„ dence d'un évêque. Il n'y a cependant ni
„ bourg de ce nom ni évêque dans cette
„ isle. Sa capitale est un endroit nommé
„ *Neresi* où réside le comte ou gouverneur
„ vénitien comme dans le lieu le plus com-
„ mode pour administrer la justice à ces in-
„ sulaires. M^r. Busching fait encore d'au-
„ tres méprises dans le peu de paroles qu'il
„ dit de cette isle.... Il doit avoir puisé
„ ses notices de la Dalmatie dans des sources
„ peu sûres. Les Dalmatiens ne sont grecs ni
„ de nation; ni de religion : une petite par-

„ tie

„ tie seulement fuit le rit grec. — *Nona*
 „ est une ville naissante, & nullement une
 „ forteresse. — La *Vrana* bien loin d'être
 „ un des lieux des plus délicieux de la
 „ Dalmatie, est une montagne horrible. —
 „ *Knin* n'a point d'évêque, & la *Butimschiza*,
 „ & non la *Bolisniza*, baigne ses murs. —
 „ *Dernish* n'est pas une ville de peu d'import-
 „ tance, mais un pauvre village. — La cathé-
 „ drale de *Sibenico* se trouve dans la ville &
 „ non dans la citadelle. — Il n'y a pas de
 „ ville de *Cliffa*. Le chemin qui mene en Tur-
 „ quie à côté de cette forteresse, ne passe
 „ pas par une vallée, mais par le dos de la
 „ montagne. — *Salona* n'est pas situé dans
 „ une belle plaine, mais au pied d'une
 „ montagne & en partie sur son penchant.
 „ La riviere de ce nom ne la traverse pas,
 „ mais baigne ses murs. — J'ometts plusieurs
 „ autres fautes; comme des erreurs dans la
 „ position des lieux, des mots estropiés &c.
 „ Il est permis de se tromper quelquefois
 „ quand il s'agit d'un país peu connu com-
 „ me la Dalmatie; mais je suis surpris de
 „ voir cet auteur commettre tant de fautes
 „ dans la description des villes les plus con-
 „ nues de l'Italie. Telle est la répétition d'un
 „ vieux conte, que Venise se préserve de la
 „ disette par le moien du poisson, que les
 „ habitans peuvent prendre à la porte de
 „ leurs maisons. Il paroît ignorer la valeur
 „ actuelle du ducat de Venise, en l'évaluant
 „ comme on le comptoit anciennement. Il

» Parle avec peu d'exactitude des villes de
 » Padoue, de Vicenza, de Verona, & de
 » plusieurs autres de la Lombardie. Il se trom-
 » pe en plaçant entre Vicenza & Padoue
 » une chaîne de montagnes habitées par le
 » peuple de *cette communi* qui doivent cul-
 » tiver les vignes &c. En n'évitant pas de
 » telles fautes touchant des pays voisins, un
 » auteur fait douter de son exactitude à l'é-
 » gard des pays éloignés ». — Autres fau-
 tes 15 Avril 1784, p. 609. — 1 Juin 1785,
 p. 191. — C'est sur-tout dans les dénomb-
 remens que M^r. B. commet les plus étran-
 ges erreurs. Il en parcît lui-même convaincu;
 car il va & revient sur le même objet d'une
 manière si peu consistante & si opposée, qu'il
 vaudroit mieux dire *je n'en fais rien*, que de
 s'exprimer par des calculs précis où les uni-
 tés même ne sont pas négligées. Je ne cite-
 rai pour exemple que ce qu'il nous apprend
 dans sa *Feuille hebdomadaire*, de la popula-
 tion de la Pologne autrichienne. Dans la 41^e.
 feuille de sa *cinquième année*, il donne à cette
 province 2,580,796 habitans; dans sa 4^e. *an-*
née, p. 314, il ne lui donne qu'un million
 & demi. Et ailleurs il convient qu'il ne fait
 pas à quoi s'en tenir. — M^r. B. croit que
 le meilleur moïen de déterminer la popula-
 tion, ce sont les dénombremens. Nous avons
 montré ailleurs que c'étoit le plus mauvais,
 & que depuis celui de David jusqu'à ceux
 d'aujourd'hui aucun n'avoit réussi *. Le meil-
 leur moïen, ce sont les tables de la mortalité,
 suivies avec attention l'espace de quelques an-
 nées

* 15 Avril
 1784, p. 610.

nées (a), & sur-tout de voir beaucoup par soi-même, ressource qui a manqué à cet auteur, & qui néanmoins est indispensablement nécessaire à ceux qui écrivent sur la géographie. — Dans l'*Introduction*, dont nous parlons ici, il est dit p. 129, que les *Catholiques ne composent en Hongrie qu'à peine le quart des habitans*. S'il s'agissoit de la Transylvanie, cela pourroit être vrai; mais pour la Hongrie cela est de toute fausseté. Je sais que dans ces dernières années les sectaires s'y sont fort multipliés, que beaucoup de Catholiques ont apostasié; mais il n'est pas possible que les choses aient été changées à un tel point en si peu de tems. En 1769 dernière année du séjour que j'y ai fait, il ne restoit plus qu'un seul Magnat engagé dans l'hérésie, le nombre des Catholiques qui faisoit au moins la moitié, augmentoit tous les jours, & l'on ne doutoit pas qu'avec les mesures qui étoient en vigueur, il ne fussent bientôt les seuls habitans de l'*apostolique royaume de St. Etienne*.

(a) On trouve des vues sages, justes & chrétiennes, pleines de bonne politique & de bonne morale, sur l'usage & le résultat des tables de la mortalité dans deux ouvrages de Jean-Pierre Süßmilch: *Göttliche Ordnung in den Veränderungen des menschlichen Geschlechts*, Berlin, 1755 in-8°. — *Göttliche Ordnung in den Veränderungen des menschlichen Geschlechts, besonders im Tode, durch einige neue Beweismümer bestätigt*, Berlin 1776 in-4°.



Histoire ecclésiastique & civile du diocèse de Laon, par D. Nicolas le Long, religieux bénédictin de la Congrégation de St. Vanne & de St. Hydulphe. A Chalons, chez Seneuze 1783 1 vol. in-4^o. de 623 pag.

Sous le titre d'une histoire particulière cet ouvrage présente en quelque façon une histoire générale, par les vues extrêmement étendues & variées que l'auteur a portées sur une multitude d'objets que son plan, renfermé dans des bornes plus rigoureuses, eût paru exclure. L'état du diocèse de Laon entraîne l'auteur dans l'histoire de la France, & celle-ci dans l'histoire de presque toute l'Europe, jusques dans les détails de la guerre des dissidens en Pologne & la relation du siège de Cracovie en 1772, où l'on trouve jusqu'au nombre des tués & des prisonniers, & les armoiries d'un des officiers qui s'y distinguèrent. Mais l'historien s'occupe particulièrement des pays enclavés entre l'Aisne & la Sambre, l'Oise & la Meuse. Son ouvrage enrichi de notes historiques & critiques, est divisé en trois livres. Le premier, après avoir donné une notice des provinces, de leurs limites, de leur commerce & des productions du sol, présente ce qui s'est passé depuis la conquête de la Gaule belgique par Jules-César jusqu'au règne de Philippe I en 1060. L'auteur parle de la ma-
niere

niere la plus satisfaisante de l'établissement du christianisme dans ces régions, de ses protecteurs & propagateurs. Charlemagne y est peint avec des couleurs vraies, non-seulement comme un Chrétien zélé mais comme un grand Roi, qualité que les écrivassiers du jour voudroient lui disputer *. " Le Pape Leon ,
 „ qui à l'exemple d'Adrien son prédécesseur
 „ avoit beaucoup de confiance en Charlema-
 „ gne , vint le voir pour conférer sur des
 „ menées qui tendoient à réunir la Dalma-
 „ tie & le pais des Vénitiens à l'Empire de
 „ Constantinople. L'Empereur étoit à Aix-
 „ la-Chapelle , & prenoit le plaisir de la
 „ chasse dans la forêt d'Ardenne , lorsqu'il
 „ apprit l'arrivée du souverain Pontife. Il
 „ alla le recevoir à Reims dans l'abbaye de St.
 „ Remi , d'où il le conduisit en son palais
 „ de Quiersy passer la fête de Noël , & de-
 „ là à Aix où il avoit fait bâtir & orner un
 „ superbe palais , accompagné d'une chapel-
 „ le magnifique dont le Pape fit la consécrat-
 „ tion. Il dut voir avec satisfaction le ze-
 „ le de l'Empereur , qui faisoit toutes les oc-
 „ casions de procurer la gloire de l'Eglise.
 „ Ce Monarque gagna beaucoup de peuples
 „ à Jesus-Christ. Witikind & Albion chefs
 „ des Saxons reçurent en sa présence à Atti-
 „ gny le Baptême avec leurs gens. L'ignorance , les abus , les désordres demandoient
 „ une réforme dans l'Eglise & dans l'Etat. Il
 „ établit dans les évêchés & les monasteres
 „ des écoles où l'on enseignoit avec les huma-
 „ nités le chant romain. Pour remplir ce der-
 „ nier

„ nier objet , Charlemagne avoit tiré de l'Ita-
 „ lie des chantres, dont l'un fut placé à
 „ Metz, & l'autre à Soissons. Il avoit lui-
 „ même dans son palais une espece d'acadé-
 „ mie dirigée par le célèbre Alcuin. Ce n'é-
 „ toit pas assez pour ce savant Empereur de
 „ bannir l'ignorance & de faire fleurir les
 „ lettres, il tint un grand nombre de con-
 „ ciles & d'assemblées à Aix-la-Chapelle,
 „ Francfort, Reims, Châlons &c. On y dres-
 „ sa de beaux réglemens pour la discipline,
 „ & des capitulaires: des évêques & des com-
 „ tes étoient chargés de faire quatre fois l'an
 „ la visite de leur district, de veiller à l'obser-
 „ vation des ordonnances, de corriger les
 „ abus, de faire rendre exactement la justice,
 „ & d'empêcher l'oppression des pauvres, des
 „ veuves & des orphelins. „

Le second livre finit au règne de Charles
 VII en 1422. Le troisième se termine aux
 événemens de nos jours. L'ouvrage est au-
 tant géographique qu'historique: après une
 description d'une ville, d'une province, vient
 un morceau d'histoire; & cette marche alter-
 native paroît être entrée dans le dessein de
 l'auteur. On y trouve même plus d'un trait
 relatif à l'histoire naturelle (a). Il seroit peut-
 être à souhaiter que l'auteur eût embrassé un

(a) Tel est le suivant, p. 583 „ Il tomba
 „ (en 1777) une si prodigieuse quantité de
 „ petits crapaux que deux femmes qui voja-
 „ geoient à cheval avec des paniers de bât,
 „ mirent pied à terre pour s'en garantir. Ces
 „ quadrupèdes

plan moins vaste ; car l'on ne peut douter que ce ne soit pour ne pas s'être assez borné, qu'il est tombé dans des fautes qui ont étonné les savans. Pour ne pas me joindre à des critiques dont les observations trop multipliées pourroient devenir décourageantes (a), je ne m'arrêterai qu'à un petit nombre de fautes.

L'auteur est mal informé des prétendus maux que produisit la révocation de l'édit de Nantes ; il porte à un million le nombre des transfuges que l'homme du monde le plus authentiquement instruit de ces sortes d'objets (b), réduit à 67,732 personnes. — Tandis que l'auteur nous donne la relation de toutes les guerres de François I, Henri IV, Louis XIII,

„ quadrupedes avoient été probablement en-
 „ levés en l'air par un tourbillon „. Quelques
 physiciens pensent que dans des tems orageux,
 où la région supérieure de l'air est extraordinairement
 empreinte de la matière électrique, les
 germes qui y sont élevés avec les vapeurs de la
 terre, peuvent prendre d'une manière presque instantanée
 un développement qui en décide la
 chute. Mais l'explication de l'auteur est d'au-
 tant plus satisfaisante qu'on a déjà vu des
 pluies de canards & d'autres animaux qu'on
 ne peut supposer éclos dans les airs. La force
 des tourbillons ne laisse d'ailleurs aucun
 doute sur la possibilité de la chose.

(a) J'ai sous les yeux une liste de plus de
 20 fautes relatives à un petit canton du pays
Entre Sambre & Meuse. Il faut supposer sans
 doute que la proportion d'erreurs n'a pas lieu
 à l'égard des contrées plus étendues.

(b) Louis Dauphin duc de Bourgogne, voyez
 l'art. LOUIS XI^v dans le nouv. *Dict. hist.* p.
 195 col. 2. — 15 Juin 1783, p. 249.

Louis XIV, Louis XV ; il ne dit nulle part le moindre petit mot de la plus funeste secte qui ait encore ravagé l'Eglise du Dieu vivant, & qui est devenue enfin si odieuse à elle-même, que, pour me servir de l'expression de l'abbé Berault, elle prend son propre nom pour une injure. Omission qui dans une *Histoire ecclésiastique* est particulièrement remarquable. — P. 3 il place Maubeuge, Givet & Dinant dans l'Entre-Sambre-&-Meuse. Maubeuge est en grande partie à gauche de la Sambre, Dinant est à droite de la Meuse, & Givet l'est en grande partie. — P. 21 Claude originaire de *Lion*, lisez *Lyon* : cette faute se trouve souvent. — P. 42 *Tolbiac*, aujourd'hui *Zulpick* au duché de *Juliers*. Il faut *Zulpick* (a) &c.

(a) Ce qu'il y a de singulier, c'est que ce genre de corruption devient une règle ; nous commençons à écrire *Brunswick* pour *Brunswich* ; quelques - uns écrivent déjà *Munick* pour *Munich*. L'impuissance où sont les François de prononcer les gutturales des Allemands, devient pour ceux-ci une raison de réforme. Après cela ces mêmes Allemands veulent être un peuple bien original & aiant toutes choses à lui. Ce que c'est que l'esprit d'imitation mêlé ou plutôt mis en contraste avec celui de l'orgueil national !





Matthæi Aimerichii specimen veteris romanæ litteraturæ deperditæ, vel adhuc latentis: seu syllabus historicus & criticus veterum olim notæ eruditionis Romanorum, ab Urbe condita ad Honorii Augusti excessum: eorum in primis, quorum latina opera, vel omninò, vel ex parte desiderantur. Accedunt opportunæ adnotationes, multa corollaria, & nonnullæ dissertationes. *Notion historique & critique des Romains célèbres par leur érudition, particulièrement de ceux dont les ouvrages sont perdus en entier ou en partie &c.* A Ferrare 1784. 1 vol. in-8°.

ON peut douter qu'il ait paru dans ce siècle d'ouvrage plus savant, où dans un volume de médiocre grandeur on ait rassemblé les fruits d'une érudition plus vaste & plus pénible. Il est aisé de faire des recherches dans les ouvrages qui existent, de s'instruire de leurs auteurs, de leur date, & des diverses anecdotes qui en ont distingué la destinée; mais il est infiniment difficile de rendre compte des ouvrages qui n'existent plus. Il faut pour cela parcourir l'immense étendue des livres anciens qui existent encore, saisir avec une attention vigilante & rapide quelques traits épars qu'ils laissent échapper relativement à des ouvrages qui ne sont plus, laisser germer ensuite cette notion imparfaite

& informe, la combiner avec des notions plus complètes, & lui assigner la place qu'elle doit tenir dans l'ordre des choses passées, mais subsistantes encore par quelques traits arrachés à l'oubli, & que le concours des circonstances pourroit un jour réaliser encore dans le monde littéraire.

Les vrais savans sauront apprécier le succès avec lequel l'abbé Aimerich, ex-Jésuite de la province arragonoise, chancelier de l'université de Gandie, aujourd'hui retiré à Ferrare, & *studiis florens ignobilis otî* (a), s'est acquitté de cette tâche aride & rebutante, & cela à l'âge de 75 ans.

Des gens qui ont senti parfaitement l'étendue & la difficulté d'un tel travail, ont cru pouvoir témoigner quelque doute sur son utilité. *Si ces ouvrages n'existent plus*, ont-ils dit, *à quoi sert de savoir qu'ils ont existé?* Rien n'égale la précision & la solidité de

(a) Ami intime de Jean Santander, préfet de la bibliothèque royale de Madrid, homme d'un mérite éclatant, il a dédié l'ouvrage à la mémoire de son illustre ami mort en 1783, après avoir refusé plusieurs évêchés, & vécu dans un éloignement des splendeurs humaines qui suppose tant de ressources dans l'ame quand il est l'effet d'un choix volontaire. — L'abbé Aimerich est encore connu par d'autres ouvrages, entr'autres par un petit traité très-bien écrit *De vitâ & morte lingue latinæ in-8°*. Un mauvais critique ayant attaqué cet ouvrage, se sentit tellement battu par la réponse de l'auteur qu'il retira tous les exemplaires de sa diatribe.

raisons avec lesquelles l'auteur répond à cette remarque. Une des épigraphes qu'on voit *folio verso* du titre, satisfait déjà pleinement à la question. Les ouvrages regardés aujourd'hui comme perdus, le seront-ils toujours ? N'en avons-nous pas récupéré plusieurs, même dans ces derniers siècles (a), qu'on n'espéroit pas de retrouver jamais ? Or n'est-il pas important que les bibliographes, les directeurs des grandes bibliothèques sur-tout, aient l'œil ouvert sur ce qui peut se présenter encore de débris des ouvrages dévorés par le tems, pour les accueillir & leur donner encore la portion de vie dont ils sont susceptibles ? Observation que l'érudit & judicieux

(a) Entr'autres le traité *De mortibus persecutorum*. Voyez LACTANCE dans le *Dict. hist.* — En parlant de Tite-Live, l'auteur ne fait pas mention des deux livres de son *Histoire romaine*, retrouvés par J. A. Fabricius. Il est vrai que depuis plusieurs années j'ai vainement tâché de vérifier cette découverte, dont je crois être bien sûr d'avoir lu, je ne sais où, la relation authentique. J'ai consulté plusieurs savans, j'ai fait bien des recherches, toujours sans succès : cependant le souvenir qui m'en reste, est si net & si vif, que je ne puis le regarder comme une illusion ; & je prie le bibliographe qui seroit instruit de cet objet, de bien vouloir m'en écrire un mot. Je ne prétends point parler au reste du fragment trouvé à Rome en 1772 ; ni d'un autre vrai ou supposé, à Bamberg ; ni de celui dont il s'agit dans le tome 9e. des *Mem. de l'académie*. — Mr. l'abbé A. dit qu'il nous reste 25 livres de cette *Histoire* ; il a voulu dire 35.

auteur exprime par ces paroles d'un illustre & savant prélat d'Espagne (J. B. Cardona évêque de Tortose) *Cùm constet ex veterum auctorum , qui supersunt , lectione , alios præterea innumerabiles scripsisse , quorum libri intercidisse creduntur ; nota habere eorum nomina oportet , ut si quid eorum ad bibliothecæ præfectum perferetur , minime negligatur.*

Mais une raison plus philosophique est la réflexion que fait naître dans l'esprit d'un homme penseur l'anéantissement de tant d'écrits dont les auteurs croioient marcher bien sûrement à l'immortalité , & dont à peine le nom a échappé à l'oubli : réflexion qui a frappé le sage auteur , & que Fontenelle avoit déjà exprimée d'une manière aussi juste qu'intéressante (a). "*Quod documenta litteratis nonnullis esse poterit , quo præjudicia sua deponant , falsumque reputent Sallustii illud : Ingenii præclara opera , ut animam , immortalia esse : quod video a plurimis inculcatum , & usurpatum in studiorum suorum commendationem. Videret nempe Sallustius , & qui cum eo ex antiquis senserunt , si ad vitam revocarentur , & hunc syllabum legere non dedignarentur , non plura solùm ingeniosa eorum opera , sed & innumerabilia*

(a) Nous avons cru , dit Fontenelle , devenir immortels en arrachant trois ou quatre syllabes à la mort. Nous aurions bien mieux fait de mourir de bonne grace nous & nos noms.

æqualium suorum, ut etiam aliorum, qui cum fama eruditionis illos præcesserunt, aut post illos floruerunt, vel periisse, vel ignota esse. Agnoscerent insuper, litteraria quantumvis pretiosissima opera, ut ortum ita, & occasum, non secus atque alia fortunæ bona, tandem habere: illudque verissimum reputarent, quod sub persona Pythagoræ cecinit Ovidius.

Tempus edax rerum, tuque invidiosa vetustas,
Omnia destruitis, vitiatæque dentibus ævi,
Paullatim lentâ consumitis omnia morte.

Metam.
L. 15.

Indépendamment de ces différens points de vue si intéressans & si utiles, on trouve ici des notions aussi sûres que précises sur les anciens usages, les anciennes opinions, les premières hérésies qui ont affligé l'Eglise catholique, & une multitude d'objets touchant lesquels on chercheroit inutilement quelque chose de plus satisfaisant dans les plus volumineuses explications.

Ceux qui sont accoutumés d'entendre les petits maîtres François, Anglois, Belges, Allemands &c (car tous ces pays en fourmillent) déclamer contre la prétendue ignorance des Espagnols, seront surpris sans doute, de voir qu'un des plus savans ouvrages de ce siècle, soit d'un auteur espagnol. Mais ceux qui ne s'amusaient pas à ces vaines clameurs, n'éprouveront aucun étonnement. Ils connoissent d'un côté les raisons tout-à-fait honorables à l'Espagne pour lesquelles elle est odieuse aux hommes frivoles, ignorans & corrompus du siècle

clé (a); & de l'autre ils comprennent parfaitement qu'il n'y a que l'application, des études constantes & réfléchies, un esprit droit, un jugement sain qui puissent produire un bon livre... Et qui oseroit donner ce nom à toutes ces compilations, à toutes ces collections qui semblent faire le caractère dominant de notre littérature actuelle, qui ne sont que des livres sur des livres, des livres retournés, qui n'ajoutent pas un degré de plus à nos connoissances, qui ne corrigent rien, ne rectifient rien, & ne servent même qu'à propager l'erreur? Qui oseroit donner ce nom à ces légers pamphlets, à ces petites lettres, à ces minces dissertations, à ces mémoires superficiels où rien n'est traité à fond, & où les systêmes & les hypothèses, produits d'une imagination brillante peut-être, mais presque

(a) « L'Espagne, dit un auteur moderne, est en butte depuis plusieurs années, aux traits satyriques de nos philosophes. Son crime est d'avoir du respect pour la religion; d'observer rigoureusement les bienséances extérieures; de proscrire, sans pitié, les ouvrages impies & licencieux; ils ne lui pardonnent pas d'avoir conservé seule la paix au milieu des troubles & des séditions, dont les Protestans ont déchiré l'Europe, & de persister encore aujourd'hui dans son mépris pour la philosophie moderne. C'est un champ de bataille où ils ne cessent de s'écriter avec un courage & une ardeur infatigable ». — *Sarcasmes de Peiron*, 1 Janv. 1783, p. 9. — *Calomnies des Encyclopédistes*, 1 Novembre 1784, p. 425. — *Vrai point de vue sur les Espagnols*, *ibid.* p. 479.

toujours échauffée pour des chimeres, tiennent lieu des faits qui constituent pourtant la véritable science ? Pour faire un *livre*, il faut avoir non-seulement une tête organisée exprès, mais encore un grand courage, beaucoup de patience, & un amour extrême du travail. Ces qualités, il faut en convenir, ne sont guere l'apanage de nos savans & de nos littérateurs modernes; & où trouveroient-ils le tems de travailler ? Celui qu'ils passent dans leur cabinet est le moins long de la journée. Entraînés par ce qu'ils appellent les devoirs de la société, & par cette succession rapide d'événemens, grands ou petits, qui présentent sans cesse une scène nouvelle, & qui sont des sujets d'une continuelle dissipation, ils sont presque toujours aux autres, presque jamais à eux-mêmes; & en vérité, fussent-ils des génies du premier ordre, il leur seroit bien impossible, en menant ce genre de vie, d'attacher à leurs productions ce degré d'intérêt, de vérité & de solidité capable de les sauver d'un engouement passager, des caprices de la mode, enfin de l'oubli (a). Ils devroient bien se souvenir néanmoins de cet axiome vrai dans tous les tems, que *le beau & le bon*, tant dans les lettres que dans les sciences & les arts, ne sont dus qu'à beaucoup de soins & de labeurs:

Carmen reprehendite quod non
 Multa dies & multa litura coercoit, atque
 Perfectum decies non castigavit ad unguem.

Hor. A. P.

(a) Réfl. sur l'excessive multitude d'auteurs & de livres, 1 Mars 1785, p. 348 & aut. *ibid.*



Nouveau Traité des Serins de Canarie, contenant la maniere de les connoître & de les élever ; leurs inclinations, leurs maladies, & les remedes qu'il faut observer pour les guérir ; par M. S. C. Hervieux de Chanteloup. Nouvelle édition à laquelle on a joint le Traité du Rossignol & des petits oiseaux de voliere. A Paris, chez Fournier 1785 1 vol. in-12.

L'Auteur qui paroît avoir une pleine connoissance des Serins, a mis dans ce Traité, tout ce qui y est nécessaire à favoir sur ces oiseaux, ainsi que sur le Rossignol, & les petits oiseaux de voliere : le tout est présenté d'une maniere fort claire. Il appelle le plaisir que procurent les Serins, doux & innocent ; il a bien raison. Combien ces petits oiseaux sont charmans ! Leur chant doux, flexible, harmonieux, égaie tout le monde, le solitaire même dans sa chambre, qui laisse tomber sa plume, qui interrompt ses lectures, ses méditations, pour les entendre, pour se livrer à leurs caresses. Mais ce sont là des amusemens qu'un siecle blasé regarde avec indifférence ou avec pitié ; il faut des hiftrions ou quelque spectacle sanguinaire & atroce, pour réveiller des ames enfoncées dans des jouissances léthiferes.



LES DEUX LOUPS.

Fable, par Mr. le marquis de Fulvy.

Un loup, fort honnête personne,
Aimoit les Dieux & son prochain,
Vivoit de végétaux & préféroit la faim
Au moindre excès commis sur la race moutonne.

Sans compter, sans y regarder,
On pouvoit lui laisser des brebis à garder.

Mais, seul loup de cette retraite,
Un jour il eut un compagnon
(La connoissance est bientôt faite
Entre les gens du même nom).

Le nouveau débarqué, d'une toute autre étoffe,
Raïonneur, esprit fort, prétendu philosophe,
Dédaignoit les loix & les Dieux.

Hommes, ciel, animaux n'étoient rien à ses
yeux.

Or, si bien, le pervers s'efforce,
Et cache le poison sous une douce écorce,
Que chaque instant voit le simple changer,
Des liaisons ô funeste danger !

En tous chemins il n'est qu'un pas qui
coute.

Vers le mal est-il fait ? Vous êtes égaré.

Notre loup perversi n'a plus rien de sacré :

Le cri de sa fureur est le seul qu'il écoute.

Parbleu, dit-il enfin, puisque tout est permis,

Pourquoi si loin chercher ma nourriture ?

Sitôt que nul pouvoir ne venge la nature,

On peut croquer d'inutiles amis.

De son nouveau système après cette tirade

Dans les bras de Morphée il voit son camarade,

Et, sans façon,

Mettant à profit sa leçon,

Il se jette sur lui, le traître.

L'autre, soudain, s'éveille. (on juge son cour-
roux)

Et de l'impiété le disciple & le maître,

Se punirent tous deux, expirant sous leurs
coups.

Les personnages de cette fable pourroient
être mieux choisis. Ce loup qui aimoit les

Dieux, étoit un être fort merveilleux. Mais le résultat de la fable n'en est pas moins raisonnable: il me rappelle une anecdote peu connue, dont je ferai avec plaisir part à mes lecteurs. Elle concerne le marquis d'Argens, auteur de la *Philosophie du bon Sens*, & de beaucoup d'autres ouvrages pernicieux. On fait qu'il mourut bon chrétien après avoir été philosophe, & qu'il dut ce changement à son frere le président d'Eguilles. Ce magistrat, si rempli de zele pour la religion, avoit pensé autrefois comme le marquis d'Argens: ils avoient un troisieme frere qui étoit bien éloigné de partager leur incrédulité. Un jour s'entretenant tous deux de ses sentimens & les tournant en dérision: *Eh bien! mon frere*, dit le marquis d'Argens au président, *nous nous moquons de sa simplicité; & cependant si j'avois un dépôt à confier, ce ne seroit pas à toi, ce seroit à lui.*



Épître à ma femme, le jour de sa fête.

Par M. B. A. de M.

Amour, vient, c'est toi que j'appelle!

Non cet enfant capricieux

Qui court de ruelle en ruelle,

Avec un bandeau sur les yeux;

Qui toujours inconstant, volage,

Promene par-tout son desir,

Et ne fait naître le plaisir

Que pour rougir de son ouvrage.

Ce n'est pas toi que j'appelle en ce jour,

Enfant léger! reste à Cythere:

Je préfère aux attraits de ta brillante cour,
 Les loix paisibles de ton frere.
 Hymen sacré, douce union,
 Amour innocent, légitime,
 Tu satisfais dans le sein de l'estime,
 Et la nature & la raison :
 Viens du bonheur me retracer l'image ;
 Les charmes de la liberté,
 Dont je fus jadis enchanté,
 Ne valent pas mon esclavage.

C'est de ta main que je recus
 Une épouse aimable, fidelle ;
 Le sentiment qui brille en elle
 Ajoute encore à ses vertus.
 Amour, c'est aujourd'hui sa fête ;
 Qu'elle ressent tes bienfaits !
 Choisis, pour couronner sa tête,
 Des roses dont l'éclat ne se fane jamais.

Et toi, ma compagne chérie,
 De tous mes vœux unique objet,
 Reçois ces vers qu'une Muse engourdie
 T'adresse en forme de bouquet.
 Ah ! pour t'offrir des fleurs nouvelles,
 J'aurois volé dans tes climats,
 Si mon amour avoit des ailes :
 Mais l'amour constant n'en a pas.



LA MOUCHE ET LE TAUREAU.

*Fable imitée de Locman. Par Mr. Morel,
 l'un des professeurs de rhétorique au col-
 lege royal de Bourbon-d'Aix, auteur de
 l'Épître à un Matérialiste. **

* 1 Juillet
 1784, p. 315.

Après avoir évité maint naufrage
 Sur l'océan d'un pot au lait,
 Tâté de maint srop, & grugé maint fromage,
 Sur la corne d'un bœuf enfin se reposoit
 Une mouche orgueilleuse encore plus que vo-
 lage.

Elle s'admire quelque tems,
 Puis elle dit : mais réflexion faite,

Je me trouve bien indiscrete
 De fatiguer ainsi les gens.
 Grace au ciel je suis humaine :
 Ecoutez Monsieur le taureau,
 Si vous souffrez de ce fardeau,
 Tenez. . . . avouez-le sans peine.
 Le bœuf indigné de ces mots :

« Affecte, lui dit-il, un peu moins d'importance,

» Sans tes ridicules propos
 » J'ignorerois ton existence. »



LE SINGE.

Fable.

Jacquot, singe le plus bouffon,
 Qu'ait jamais produit le Potose,
 De son maître étoit l'espion,
 Et le vrai singe en toute chose.
 A prendre ses façons il s'étoit attaché,
 Si bien, que qui voïoit le drôle,
 Hors le pourpoint & la parole,
 Voïoit son maître tout craché.
 Par malheur pour sa fingerie
 L'animal vit un jour notre homme se raser.
 Ce fut assez pour s'aviser
 D'en passer aussi son envie.
 Il se croyoit en droit, étant barbe au menton,
 De la couper tout comme un autre.
 L'homme à peine est forti, que notre bon
 apôtre,
 D'un grand linge affublé, barbouillé de savon,
 Étant fait mainte simagrée,
 D'une main qu'il croit assurée,
 Appliquant le rasoir, se coupe le sifflet tout net.
 Mon singe tombe, il agonise,
 Et périt dans son sang qui s'échappe à grands
 flots:

Le monde rit de sa sottise :
 Ce monde là pourtant fourmille de Jacquots :
 J'en connois à la cour, j'en ai vu dans l'armée,
 Le Parnasse en est plein, la ville en est semée,
 Aucuns ont réuffi, mais il en est beaucoup
 Qui tout comme le mien se sont coupé le cou.



LE TABLEAU.

Fable.

Un peintre exposoit un tableau
 Sans parure & sans étalage :
 Le public dédaigna l'ouvrage.
 Un autre eût brisé son pinceau :
 Mais notre Apelles fut plus sage.
 A l'aide d'un cadre brillant ,
 Dont il orna sa marchandise ,
 Il rencontra plus d'un chaland ,
 Et profita de la méprise.

En vain , sur ses talens acquis ,
 Damon forma l'espoir de plaire
 Dans certains cercles de Paris :
 Du fracas & de beaux habits
 Le tirèrent bien mieux d'affaire.

*Le désespoir conjugal.*

Certain Gascon , non moins tendre que sage ,
 Heureux (ainsi qu'on l'est au sein du mariage) ,
 Entre deux draps dormoit profondément.
 On crie , on l'éveille ; il apprend
 Que de la mort la faux impitoyable
 A terminé les jours d'une épouse adorable :
Ah ! quel chagrin m'attend à mon réveil !
 Dit-il , en retombant dans les bras du sommeil.

*Le médecin sûr de son fait.*

Diaphorus , ce grand docteur
 Qui maîtrise si bien la fièvre ,
 L'autre jour poursuivant un lievre
 Fit rencontre de son pasteur.
 Bravo , dit celui-ci , *le métier va revivre ;*

Qui malgré ton jalay s'opiniâtrant à vivre,
 Aura de ton grand art éludé le secret,
 Tiendra-t-il contre ton mousquet?



Sur les torts d'un poëte satyrique.

Par vos bons mots cessez de tourmenter
 Les petits immortels de notre académie....
 Eh quoi, mes vers excitent leur furie?
 Au Panthéon lorsqu'on laissoit monter
 Les illustres consuls de la fiere Ausonie,
 Ils permettoient à leurs soldats
 Sur leurs exploits un peu de raillerie.....
 D'accord, mais nos auteurs, songez-y, je vous
 prie,
 Mon cher Monsieur, ils ne triomphent pas.



Le Soufflet est le mot de la dernière énigme, & Bienfait celui de la charade.

JE suis, lecteur, un instrument
 Que chacun à son gré manie.
 Je sers souvent à la manie,
 Et je fais plus d'un mécontent.
 Je suis à l'homme de pratique,
 Marchand & ecclésiastique.
 A tous je suis d'utilité,
 Et dans tout pays usité.
 Si tu veux savoir ma structure,
 Côtés pelus, un pied fendu
 Feront toute mon encoulure:
 A fort bas prix je suis vendu.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 20 Janvier). Quoique les révolutions & les changemens dans le ministère soient ici des choses assez fréquentes, ce fut néanmoins fort à l'improviste, que le 9 du courant plusieurs des principaux officiers de la Porte reçurent leur démission. Le chiaoux-bachi ou premier-maître des requêtes a été remplacé par Saïd-Effendi : le capigilar-kiaja ou premier-chambellan a eu pour successeur le fils d'Issed-bacha, connu pour avoir occupé deux fois la place de grand-visir : celle de grand écuyer a été donnée au fils de Durad-bacha, qui a rempli ci-devant la charge de grand-amiral. Quelques jours auparavant le premier-maître des cérémonies avoit également reçu sa démission, dans le moment qu'il revenoit des fonctions, qu'il avoit remplies à l'entrée publique du baïle de Venise : comme cet officier jouissoit d'une grande faveur près du grand-visir, l'on croit que la jalousie l'a fait éloigner. Cependant jusqu'à présent il ne paroît point, que ces changemens affecteront le système de la Porte, relativement aux affaires générales.

La Porte vient d'envoïer huit bachas &
I. Part. A a

un nombre considérable de troupes contre le fameux Mahmoud, bacha de Scutari, qui s'est mis à la tête d'une armée formidable; on croit ici que ce rébelle, soutenu par quelque Puissance étrangère, en reçoit sous main des secours; en ce cas nous pourrions avoir une nouvelle guerre sur les bras. — Le mécontentement du peuple de cette capitale est à son comble; il tente tous les moyens possibles pour exciter quelque révolution. Il a déjà mis le feu plusieurs fois au fauxbourg de Pera, on a eu le bonheur de l'éteindre; mais, dans la nuit du 18, les flammes aiant paru en trois différens endroits de cette ville & à Galata, on n'a pu empêcher qu'il n'y eût un grand nombre de maisons brûlées. Trois des incendiaires, surpris par le grand-amiral, ont été brûlés vifs sur le champ. Nos habitans sont jour & nuit sur le *qui-vive*, malgré le grand nombre de patrouilles, qui ne cessent de parcourir les rues.

Il règne actuellement ici une grande fermentation, sur-tout parmi les gens de guerre: & quoique le gouvernement use de la plus grande circonspection, pour détourner l'orage, dont l'Empire paroît menacé, les craintes augmentent tous les jours de voir bientôt éclater ici une révolte ouverte. Comme les équipages de l'escadre dans la Mer-noire demandoient hautement la guerre, le Capitambacha a déjà donné ordre au commissaire de la marine de désarmer les vaisseaux & de renvoyer ces marins chez eux.

TANGER (le 1 Janvier). Le nouveau consul-

fut-général du Roi de Dannemarck est arrivé
 ici de Cadix : il vient pour remplacer M.
 Groce, qui a résidé ici cinq ans en la mê-
 me qualité, & qui partira dans six ou sept
 semaines pour retourner à Coppenhague. L'Em-
 pereur, notre Souverain, continue de faire
 sa résidence à Salé, où il a reçu ces jours
 derniers les 57 caisses de munitions navales,
 qui lui ont été envoyées en présent par les
 Etats-généraux des Provinces-unies. L'on
 écrit de Salé, que S. M. Marocaine, assistant
 à l'ouverture de ces caisses, en a témoigné
 publiquement sa satisfaction, ajoutant " Que
 „ ses amis, les Hollandois, lorsqu'ils se dé-
 „ terminent à faire des présens, le font de
 „ grand cœur „. Le Monarque, de son côté,
 va montrer la même générosité à l'égard de
 la Porte : il va lui faire présent de 25 quin-
 taux de salpêtre, qui seront embarqués sur
 un navire anglois : c'est le brigantin, l'Etien-
 ne, commandé par le capitaine Hoffcastle,
 & arrivé ici depuis peu de Mogador. Le
 gouvernement britannique a accordé à S. M.
 Maure ce bâtiment, pour s'en servir durant
 quatre mois, sur la demande qu'il lui en
 avoit faite : il partira dans peu pour Constan-
 tinople, aiant à bord le Maure, Ben-Abde-
 rahamen Fenitz, que l'Empereur a choisi
 pour offrir ce présent de sa part au Grand-
 Seigneur. Ben Ottoman, qui avoit été dési-
 gné envoyé de notre cour près de Sa Hau-
 tesse, & qui par conséquent avoit déjà at-
 tendu durant 8 jours à Tétuan un navire,
 pour le conduire à Constantinople, a reçu

inopinément ordre de se retirer à Mequinez ; & il a été informé en même tems, qu'Amar Lufrick lui avoit été substitué dans cette ambassade. Ismaël Effendi, ambassadeur de la Porte, attend à Tétuan un navire portugais, qui doit le transporter à Alger.

R U S S I E.

PETERSBOURG (le 19 Janvier). La cour multiplie les fêtes qu'elle donne cet hiver, malgré le froid excessif qu'il fait. Les fêtes de Noël ont été célébrées à la cour, par des bals, des galas & des divertissemens, auxquels le corps diplomatique a toujours été invité. L. A. Mgr. le grand-duc & Mde. la grande-duchesse ont donné un festin à Camanostro, château éloigné de six werstes de cette capitale. Le comte d'Osterman & le comte Besbarodkin donnent aussi des divertissemens ; il paroît que les amusemens seront très-vifs & très-variés cet hiver à la cour.

Le colonel Tamara, qui a eu tant de part à l'expulsion du Sophi de Perse, & qui a si puissamment aidé son compétiteur, est arrivé ici des frontieres de la Perse : on garde le plus grand secret sur les nouvelles qu'il apporte ; rien ne transpire du véritable état des choses dans cet Empire, divisé & désole par la guerre civile. Le colonel Tamara avoit été spécialement chargé par notre ministère d'entamer des négociations importantes avec le chan de Derbent & avec quelques autres petits princes, ses voisins, sur les

bords de la Mer-caspienne ; on ignore absolument si le colonel Tamara a réussi, & jusqu'à quel point il a réussi. Toujours est-il très-certain que notre Souveraine cherche à étendre les limites de son Empire du côté de la Perse, & qu'elle met tout en œuvre pour donner de ce côté-là des occupations sérieuses au Grand-Seigneur, afin d'avoir le tems de s'affermir dans ses nouvelles acquisitions & de favoriser les vœux de son allié, l'Empereur.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 2 Février). Depuis que les Dissidens sont parvenus à jouir dans ce royaume d'une pleine liberté, on peut dire qu'ils ont donné plus d'ouvrage au gouvernement par leurs dissensions intestines, qu'ils n'en donnoient autrefois par toutes leurs querelles avec les Catholiques. Les Luthériens sur-tout ne peuvent s'accorder aucunement entr'eux, ces acéphales (car toutes les sectes le sont ou le deviennent tôt ou tard) ont tous les jours de nouvelles disputes. Le Roi vient de faire un nouvel effort pour les accorder & les rendre tranquilles ; mais on doute fort qu'il y réussisse. *L'Universal* publié à cette occasion est de la teneur suivante :

Stanislas Auguste &c. « Savoir faisons par la présente &c. Que nous ayant été rapporté, aussi bien qu'au conseil permanent qui nous est adjoint, que parmi les habitans & citoyens de cette ville qui se disent de la confession d'Augsbourg, il s'étoit élevé de nouveaux différens en matière purement spirituelle, qui

concernent l'ordre & l'administration ecclésiastique ; & que même des causes judiciaires & relatives à cette matière étoient actuellement pendantes & instruites par devant plusieurs de nos tribunaux civils , nous avons ordonné & ordonnons par le présent Universal , de l'approbation & du consentement de notre conseil-permanent , & afin de prévenir toutes les méfintelligences & divisions de nos sujets qui pourroient naître de cette source : qu'en vertu , & stricte observance du traité de 1768 , & principalement de son art. 2 § 5 & 17 , tous les cas litigieux où il s'agit de maintenir l'ordre & la subordination nécessaires dans toute société ; & nommément ceux qui sont relatifs à la doctrine , à l'ordination , à la discipline & à la conduite des prédicateurs dissidens , ainsi qu'aux divorces , dispenses &c. seront portés par devant les tribunaux ecclésiastiques dissidens , c'est-à-dire , devant leurs synodes & consistoires , pour y être examinés , décidés & jugés en dernier ressort : ordonnons en outre , à tous les membres des communautés évangéliques d'être subordonnés aux loix synodales de cette confession dans tous les cas ci-dessus nommés ; enjoignons particulièrement en vertu de cet Universal à toutes nos juridictions civiles de renvoyer dorénavant toutes les causes litigieuses qui pourroient être portées à leurs tribunaux relativement au cas ci-dessus mentionnés & désignés dans l'art. 2 § 5 dudit traité de 1768 , aux susdites juridictions ecclésiastiques auxquelles seules la décision de pareilles causes a été réservée , en conformité de la constitution de 1784 , suivant laquelle aucun de nos tribunaux assessoriaux ne peut se saisir de pareils différens. Ordonnons en même tems à tous les habitans & citoyens de cette ville , de la confession d'Augsbourg , de se conformer exactement & avec soumission au contenu tant du susdit traité de 1768 , que de la constitution de 1784 ; de se soumettre sans appel ultérieur aux décisions de leurs juges ecclésiastiques dans tous les points qui sont de leur compétence , & de

ne point s'arroger d'autres droits ou privilèges contraires à ceux qui leur ont été accordés par le traité susmentionné de 1768 ; & cela sous peine des punitions infligées par les loix du païs contre les rebelles & perturbateurs du repos public ; & pour que la présente ordonnance puisse parvenir à la connoissance de tous & de chacun , nous ordonnons qu'elle soit affichée publiquement dans tous les lieux accoutumés de nos juridictions ». Donné à Varsovie , le 3 Janvier 1786.

E S P A G N E

MADRID (le 23 Janvier). L'archevêque de Toledé , chargé de l'éducation du fils du feu Infant Don Louis , vient de rendre au Roi le compte le plus satisfaisant , relativement à son élève. Ce jeune prince fait des progrès dans les sciences. On remarque sur-tout sa piété , qui répond parfaitement aux principes & aux exemples des personnes respectables dont il est environné ; Sa Majesté , en témoignant sa satisfaction à l'archevêque de Toledé , lui a donné des pouvoirs indéfinis sur la maniere dont l'éducation du prince doit être dirigée. — On n'a point encore de nouvelles bien sûres touchant nos négociations avec Alger. — Quoique nos derniers efforts contre Gibraltar aient été infructueux , nous ne renonçons pas encore à l'espoir de nous revoir en possession de cette importante forteresse. Il se confirme qu'on a fait fonder les dispositions du ministère anglois à cet égard , & que , malgré les difficultés qu'il oppose , on se flatte

de pouvoir entamer une négociation sur cet article. — On voit circuler une liste du nombre d'hommes qui ont péri à ce long & mémorable siège, du nombre des vaisseaux qui ont été ou pris ou détruits, de la quantité d'approvisionnement militaires de tous les genres qui y ont été consumés. En vérité cela est effrayant; & nous voilà comme si l'on n'avoit rien fait! (a)

CADIX (le 20 Janvier). Les mauvais tems qui regnent depuis plus de six semaines, ont causé plusieurs désastres, & sur-tout des naufrages en différens endroits de la côte & sur nos attéragés. Parmi les bâtimens perdus ou échoués récemment, on compte la polacre espagnole la Notre-Dame de Montserrat, venant de Montevideo avec 12,000 cuirs & 37,000 piastras; deux bâtimens suédois, un

(a) Cette réflexion rappelle l'intéressant passage de Voltaire dans son *Voïage de Berlin*. Après avoir parlé des champs de Fontenoy, de Raucoux & de Lawfelt, il dit que *les Flamands & Flamandes y dansoient* (c'étoit le tems de la moisson) *comme si rien n'avoit été*; il continue de la sorte :

Durez jeux innocens de ces peuples grossiers,
 Regnez belle Cérés où triompha Bellone.
 Campagnes, qu'engraissa le sang de nos guerriers,
 J'aime mieux vos moissons que celle des lauriers:
 La vanité les cueille & le hazard les donne.
 O que de grands projets par le fort démentis!
 O victoires sans fruit! ô meurtres inutiles!
 François, Anglois, Germains, aujourd'hui si
 tranquilles,
 Falloit-il s'égorger pour être bons amis?

1. Mars 1786. 361

bâtiment anglois allant de Londres à Gibraltar avec des marchandises & des provisions; l'équipage de ce dernier, composé de 32 personnes & 15 officiers de la garnison, a péri, à l'exception de 4 ou 5 hommes. Un bâtiment danois s'est également perdu entre Conil & Saint-Petri, mais l'équipage a eu le bonheur de se réfugier à terre. — On a appris, par le rapport d'un patron de bateau de Huelva, que deux corsaires algériens ont fait naufrage sur la côte de Portugal, l'un près de Faro, l'autre près de Villa-Réal, mais que les équipages se sont sauvés.

P O R T U G A L.

LISBONNE (le 10 Janvier). M^r. Ben, secrétaire de légation de la cour de Vienne à celle de Turin, est arrivé ici ces jours derniers. Il est chargé de commissions importantes de la part de son Souverain & réclame, dit-on, de grandes sommes dues par notre cour à celle de Vienne. — Il vient de paroître ici un édit de la cour, qui défend la circulation des monnoies étrangères dans toute l'étendue du royaume.

D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (le 31 Janvier). L'anniversaire de la naissance du prince-roiial, qui tombe le 28 du courant, n'a point été célébré à la cour, non plus que le lendemain 29 celui de la naissance du Roi; mais hier il

y a eu grande cour, & le soir bal. Le même jour Sa M. a tenu chapitre de l'Ordre de l'Eléphant. — Comme notre Monarque a résolu d'éteindre la dette nationale, qu'on porte à 25 millions d'écus, le Roi a affecté pour cette opération les revenus de la douane du Sünd, qui amortiront la dette dans 26 ans, sans mettre de nouveaux impôts sur le peuple.

I T A L I E.

ROME (le 4 Février). Sa Sainteté est bien rétablie d'une indisposition assez grave qui avoit donné quelques inquiétudes. Le 1 de ce mois elle assista, en habits pontificaux, à la grand'Messe, chantée par le cardinal duc d'Yorck, dans la Basilique de St. Pierre. Mgr. Zolio, nommé à la nonciature de Baviere, que les feuilles publiques disoient en route pour Munich, est toujours à Rimini sa patrie. Ainsi tout ce qu'on a dit d'un prétendu arrangement relatif aux nonciatures d'Allemagne, est destitué de fondement.

GENES (le 17 Janvier). L'on ne se souvient point d'avoir éprouvé depuis longtems une saison aussi continuellement rude & rigoureuse, que celle qui regne depuis quelques mois par toute l'Italie. — Mgr. l'Archiduc & Madame l'Archiduchesse, partis le 24 Décembre de Milan, comptent d'en être absens une dizaine de mois, puisque L. A. R. se proposent de rester l'hiver à Nice, & de passer delà à Paris, Bruxelles, Spa & Cologne.

logne. En se rendant de Bruxelles à Spa, elles profiteront de l'occasion, pour voir la république des Provinces-unies. — Le chevalier Emo doit se trouver actuellement dans la baie de Tunis, pour y recommencer les hostilités; il a fait faire à Malte 11 batteries flottantes qui promettent beaucoup. Le sénat lui a envoyé, outre une grande quantité d'attirails de guerre, 38,000 sequins pour les fraix de l'expédition. Les Tunisiens de leur côté ont augmenté les fortifications de la Goulette de deux batteries de 18 canons chacune; des navires d'une nation étrangere leur ont apporté beaucoup de munitions. — On parle d'une ligue, à l'instar de la confédération germanique, que les principaux Princes d'Italie sont sur le point de former pour le maintien du système politique d'Italie.

NAPLES (le 29 Janvier). Dans l'incertitude de la tournure, que pourra prendre le refroidissement survenu entre notre cour & celle de Madrid, l'on attache ici la plus grande importance au choix de la personne, qui sera envoyée en ambassade en Espagne. Le Roi a nommé pour ce poste trois personnes, entre lesquelles le Monarque, son père, pourra élire celle qui lui sera la plus agréable. Ces trois sujets sont le marquis del Vasto, le prince de Marfco, & Don Tommaso di Somma. Le marquis de Caraccioli, nommé à la charge du premier secrétaire-d'état, est arrivé le 19. La même frégate, la Minerve, qui l'a amené, a transporté en

Sicile le marquis della Sambuca avec toute sa famille, ainsi que Don Salvatore Cari, officier de la secrétairerie d'état, qui possédoit toute la confiance de l'ancien premier-ministre : il jouira de 500 ducats par an pour pension de retraite. Quelle que soit la cause de la retraite du marquis della Sambuca, la dépêche, par laquelle le Roi la lui a accordée, est des plus flatteuses : elle porte, " que
 „ S. M. lui conserve tous ses appointemens
 „ & ses pensions, en assurant de plus une
 „ pension annuelle de 2 mille ducats à son
 „ épouse, au cas qu'elle lui survive „ Ce
 reste de faveur de la part du Monarque n'a
 pourtant pas empêché, que ce seigneur n'ait
 éprouvé le sort de tous les ministres disgraciés, & que dans cette occasion l'on n'ait
 pu remarquer encore, combien peu une cour
 est le séjour de la générosité ou de la reconnaissance. Aucun des parens du marquis della Sambuca, aucun de ses amis (si ce sont
 des amis, qui renient leurs liaisons dans l'adversité), aucun de ses protégés même, ou de
 ceux qui lui devoient leur fortune, ne s'est
 présenté chez lui, pour lui témoigner la part,
 qu'ils prenoient au revers de sa fortune. Sa
 présence est, dit-on, nécessaire pour mettre
 l'ordre dans ses biens, qui se trouvent chargés de dettes, jusqu'à la somme d'environ
 300 mille ducats. Ainsi, si le désintéressement,
 le sacrifice de son patrimoine particulier aux
 occupations de l'Etat, fait l'éloge d'un ministre, certainement le marquis della Sambuca
 mérite l'estime & le respect du

public au milieu de sa disgrâce. Quelques-uns de ceux, qui lui étoient le plus particulièrement attachés, sur-tout dans le département des affaires étrangères, la partagent. Don Salvatore Cari, qui avoit la confiance du ministre, & deux abbés ont été congédiés (a). — Il faut que la faveur & l'influence de M^r. Acton soient bien solidement établies, puisque, quoiqu'il ait contre lui un pere & un Roi, il ne cesse de recevoir de nouvelles marques de la confiance, qu'ont en lui son maître & son auguste épouse. Comme ces altercations domestiques (puisqu'il faut espérer, qu'elles ne dégénéreront pas en brouillerie ouverte) peuvent encore durer, il ne sera pas inutile

(a) Ces sortes de révolutions, si éclatantes, si multipliées & néanmoins si peu efficaces pour guérir les courtisans des illusions du brillant pais qu'ils habitent, sont bien peintes par l'ingénieux & élégant P. du Cerceau dans son poëme des Papillons. Après avoir décrit la mort de cet insecte léger & volage, ébloui par l'éclat d'une chandelle, & devenu victime de son empressement à en jouir, il ajoute :

Miseraris acerbum

*Funus, & illusam vano fulgore volucrem,
Te tamen error agit similis, similisque furentem
Poena manet, quem dulce malum, quem vanus*

honorum

*Fucus, & ambitio fallax, quem perfidus aulæ
Fulgor, & objectâ percellit luce voluptas.*

*I. sequere ardentem fortunam, & splendida Regum
Atria, spe longum miser heu! lætandus inani;
Sed dum mendaci deceptus imagine pompæ
Incautâ circumvolitas incendia pennâ,
Te tristis demum manet exitus: hanc tibi legem
Papilio sævâ pendens è lampade dicit.*

de faire connoître le principal acteur de ce drame politique. M^r. Acton n'est pas né en Angleterre, comme on le croit communément: il est natif de Besançon; son origine angloise consiste en ce que son pere étoit un Anglois, qui s'étoit établi dans cette capitale de la Franche-Comté, où il professoit la médecine avec succès. Sa mere est des environs de Dole. Elle a été longtems connue à Besançon autant par les graces de son esprit, que par les charmes de sa personne. M^r. Acton partit fort jeune de son pais natal: il fut élevé en Italie par un de ses oncles, qui le plaça dans la marine du Grand-Duc de Toscane. L'événement, qui commença sa réputation & sa fortune, fut le trait de courage qu'il fit éclater, lorsque commandant les deux frégates de Toscane, il s'échoua sur la plage d'Alger & protégea efficacement la retraite des troupes espagnoles, lors de la malheureuse expédition du comte d'O'Reilly. Ce service important, en faisant connoître avantageusement M^r. Acton, ne pouvoit servir à son avancement, puisque la Toscane ne tarda pas à renoncer à l'ambition d'entretenir des frégates. Celles, qui revenoient d'Alger, furent même dépecées peu de tems après leur retour. Ne pouvant donc plus espérer des distinctions à la cour de Florence, M^r. Acton chercha à entrer dans la marine de France; mais il ne sollicitoit rien moins que le grade de chef-d'escadre. M^r. de Sartine, alors ministre de la marine, étonné de cette proposition, ainsi que plu-

sieurs

1. Mars 1786.

367

seurs officiers auxquels il en fit part, lui présenta le grade de capitaine de vaisseau. M^r. Acton refusa cette offre & préféra de végéter à Florence. Il couroit grand risque de n'éprouver aucune amélioration dans son sort, lorsque la fortune se plut à le tirer de l'obscurité, où il étoit retombé, pour le porter au faite des grandeurs. Le Roi de Naples, amateur d'évolutions navales & voulant remonter sa marine, cherchoit un officier intelligent & actif, qui pût seconder ses vues: on lui indiqua M^r. Acton. On ne fait pas, si c'est Mgr. le Grand-Duc de Toscane ou l'Empereur lui-même, qui le proposa: ce qui est certain, c'est qu'à peine M^r. Acton parut à la cour de Naples, qu'il fut créé lieutenant-général, ministre de la marine, de la guerre, premier (ou pourroit même dire, seul) ministre.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 13 Février). Le 27 du mois dernier, après le discours dont nous avons rendu compte, le Roi s'étant retiré de la chambre haute, & les communes étant rentrées dans leur salle, le comte de Moreton aiant applaudi au discours de Sa Majesté, proposa aux pairs de voter une adresse de remerciemens au Roi. Le lord Fortescue seconda la motion, & récapitula tous les points du discours de Sa Majesté, en disant qu'il méritoit de la chambre les remerciemens les plus sinceres. L'adresse, après quelques débats,

passa sans la moindre opposition, & les lords qui remplissent des charges auprès de la personne du Roi, furent chargés de prendre l'heure & le jour auxquels Sa Majesté voudroit la recevoir. Vers les deux heures, la dite chambre des pairs s'étant assemblée, envoya une députation à St. James, pour y présenter à Sa Majesté l'adresse de remerciemens de la chambre (comme elle est, pour ainsi dire la simple répétition du discours même du Roi; nous ne la rapportons pas ici). Sa Majesté y fit sur le champ la réponse suivante :

Mylords,

« Je vous remercie très-sincèrement de l'adresse loiale & respectueuse que vous venez de me présenter : je reçois en même tems avec la plus grande satisfaction les assurances que vous me donnez de vous occuper incessamment des objets importans que j'ai soumis à votre considération. »

Dans la chambre des communes, les débats furent beaucoup plus vifs; cependant l'adresse fut votée & présentée au Roi, qui fit aux députés de cette chambre une réponse semblable à celle faite aux pairs.

Le même jour Hadgi-Abdrahaman-Aga, ambassadeur de la régence de Tripoli, eut sa première audience du Roi, auquel il présenta deux superbes chevaux barbes, richement caparaçonnés, comme une preuve d'estime de son Souverain pour Sa Majesté Britannique. — M^r. le comte de Lusý, envoyé de Sa M. Prussienne, a de fréquentes conférences avec le ministère: on n'en fait pas le secret: aussi fait-on diverses conjectures à ce sujet. Les uns soutiennent, qu'elles sont relatives

relatives à la ligue germanique; d'autres prétendent, qu'il y est question d'un autre objet, encore moins vraisemblable. On assure qu'il est arrivé d'Espagne des nouvelles, que la cour de Madrid est résolue d'envoyer à Londres un ministre avec le caractère d'ambassadeur: le marquis de Carmarthen sera envoyé avec la même qualité de la part de Sa Majesté Britannique en Espagne.

Les délibérations du parlement d'Irlande paroissent jusqu'à présent assez tranquilles. La proposition d'accorder un subside au Roi a passé avec autant de facilité que les adresses de remerciement au discours du vice-roi. Quelques membres, connus par leur zèle patriotique, ayant demandé si le plan commercial seroit remis sur le tapis, on ne leur a fait qu'une réponse vague. On s'est contenté d'insinuer la nécessité d'un système nouveau de commerce entre les deux royaumes associés; sur-tout à raison des traités de commerce, qui se négocient avec diverses nations.

On fait aujourd'hui quels sont les points que les députés des différentes congrégations de l'Eglise anglicane, établie dans les Etats-unis, ont résolu dans leur dernière session d'ôter de sa liturgie & même de leur catéchisme *. Il ne s'agit de rien moins que d'abolir la foi de la Sainte-Trinité, puisqu'on a commencé par supprimer le symbole de St. Athanase & même celui du Concile de Nicée (a). Ce qu'il y a de plaisant, c'est que cette ré-

* Dern.
Journ. F.
293.

forme

(a) Qu'on laisse faire l'esprit de secte, & en
I. Part. B b général

forme se fait à cause que la *forme particulière de gouvernement adoptée dans les Etats-unis* ne comporte plus la croiance de cet article. — Une opération un peu plus édifiante des Américains, est une ordonnance que l'Etat de Connecticut vient de rendre, & qui porte *la peine du fouet contre les adulteres, les condamne à être marqués d'un A sur le front, & à porter une corde au cou tout le reste de leurs jours.* Si cette loi est exécutée à la rigueur, il est à craindre (vu l'état des mœurs américaines qui ne valent pas mieux & moins encore que celles d'Europe), que les gens qui n'auront pas la lettre A, seront regardés comme des raretés propres à enrichir quelque démonstrateur ambulante qui les montrera pour de l'argent.

Le 27 & le 30 du mois dernier il est arrivé deux paquebots de la Jamaïque. Les nouvelles, qu'ils apportent, ne sont pas d'une nature fort agréable. Comme si les maux causés par les derniers ouragans n'eussent pas suffi

général l'inquiete & chicaneuse raison, & on verra jusqu'où ils porteront leurs ravages; ils *rongeront jusqu'aux os*, comme dit Bayle, & n'y aura vérité religieuse, morale, philosophique, politique, qui échappera à leurs dégâts. — Réflexions sur la chaîne des erreurs, & la chute successive de ceux qui ont abandonné une fois la seule religion qui fixe l'esprit de l'homme, Decemb. 1770, p. 398. — 15 Avril 1782, p. 577. — Cat. philos. p. 258, 584. — Art. SERVET, MELANCHTHON, LENTULUS &c dans le nouv. *Dict. hist.*

1. Mars 1786.

371

pour punir les iniquités de ces licencieux colons, il étoit survenu, depuis ces orages, de longues & abondantes pluies, qui avoient cruellement endommagé les plantations à sucre & toutes les terres cultivées. L'établissement des ports-francs à la Martinique & à Tabago faisoit un tort considérable aux isles angloises, particulièrement à la Grenade & à la Dominique. Les vaisseaux de guerre l'Europe & le Bulldog étoient arrivés le 4 Novembre à Kingston, venant de la côte des Mosquitoes & de Lucca, avec une partie des troupes, qui avoient été réparties pour veiller sur cette côte. Tous les soldats avoient tellement souffert par l'intempérie & l'insalubrité de ce climat, que le peu, qui avoient pu y résister, n'offroient plus que des squelettes pâles, livides & décharnés.

P A Y S - B A S :

BRUXELLES (le 18 Février). L'édit de S. M. Impériale, concernant les jeux de hazard, est conçu en ces termes :

JOSEPH, par la grâce de Dieu. &c. &c. &c.

Art. I. Les édits émanés ci devant sur cette matière, & nommément celui du 29 Novembre 1745, qui sera réimprimé & republié à la suite du présent édit, resteront dans toute leur force & vigueur, pour autant qu'il n'y aura pas été innové par celui-ci.

II. Nous interdisons en conséquence de nouveau à toutes personnes, de quelque état ou condition qu'elles soient, de jouer, soit en public, ou en particulier, aux jeux de hazard, tels que Pharaon, Bassette, Dez, Passe-dix, Lanquetnet, Quinze ou Quindecim, Trente & Quarante ;

B b 2

Ranschen, Farbelen, Strafschack-Sincere, Brenten, Molina, Walacho, Maccao, Moitié Douze, ou Mezzoduodèci, Vingt-un & tous les autres jeux semblables, sous quelque nom que la manie du jeu puisse les avoir inventés, ou pourroit les inventer encore pour éluder la loi.

III. Les transgresseurs de cette loi, tant les joueurs eux-mêmes, que ceux dans les maisons desquels on aura joué, seront punis en particulier, & pour chaque contravention d'une amende de 300 ducats, dont un tiers sera à notre profit, un autre tiers au profit de l'officier exploitateur, & le tiers restant au profit du dénonciateur dont le nom sera tenu secret, & qui s'il est du nombre des joueurs, ou de ceux chez qui on aura joué, sera en outre exempté de toute peine.

IV. Nous ordonnons tant à nos conseillers fiscaux, qu'à tous autres officiers de justice, de veiller soigneusement dans leurs ressorts respectifs à l'observation du présent édit, & déclarons que nos conseillers fiscaux pourront agir contre les contrevenans par prévention avec les autres officiers de justice.

LA HAYE (le 15 Février). M^r. le baron de Reischach est arrivé ici le 4 pour reprendre ses fonctions, en qualité d'envoie-extraordinaire & de ministre-plénipotentiaire de l'Empereur auprès de Etats-généraux. Son Excellence étoit accompagnée du nouveau secretaire d'ambassade, M^r. de Schroul ; & elle reçut d'abord les félicitations de divers ministres des Puissances étrangères dans la même résidence, ainsi que de M^r. de Carli, consul-général de l'Empereur & du Grand-Duc de Toscane à Amsterdam. Le dimanche suivant, on a chanté le *Te Deum* dans la chapelle de l'hôtel impérial, pour remercier le Tout-Puissant & célébrer l'événement, qui

I. Mars 1786.

373

occasionne l'heureux retour de ce ministre estimé. On apprend en même tems, que M^r. Doringe, qui a rempli pendant plusieurs années, avec autant de prudence que de lumieres, le poste de secretaire de légation de la même ambassade, a été nommé conseiller de Sa Majesté Impériale.

On prétend que la cour d'Espagne a donné à connoître à M^r. le comte de Rechten, ambassadeur de la république près de S. M. Catholique, l'inclination que le Roi son maître auroit d'entrer dans l'alliance de la France avec nous, mais bien des personnes doutent de cette nouvelle. Il paroît plus vrai que le Roi de Suede a fait une démarche semblable auprès de l'ambassadeur des Etats-généraux à Stockholm.

Les affaires du prince d'Orange, & l'état intérieur de ces provinces, sont toujours dans la même situation. Le bruit court que le Roi de Prusse a résolu d'appuier ses *Mémoires* d'une armée de 80 mille hommes; mais si on en juge par la tranquillité qui regne ici, cette nouvelle doit être destituée de fondement.

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 4 Février). L'Empereur aiant résolu, comme il a déjà été dit, de supprimer le droit d'aînesse, a ordonné aux Etats de délibérer sur les mesures à prendre, pour que les patrimoines puissent être distribués à l'avenir, à portions égales, entre les enfans des défunts. — Un édit de l'Em-

pereur fixe la valeur des monnoies d'or, de la maniere suivante : du 1^{er}. Février 1786, le ducat impérial vaudra 4 fl. 30 kr. ; le souverain d'or 13 fl. 20 kr. ; le ducat de kremnitz 4 fl. 30 kr. jusqu'à la fin de cette année. Le zecchino de Milan 4 fl. 22 kr. ; la doppia de Milan 7 fl. 12. kr. ; le gigliato florentin 4 fl. 22 kr. ; le zecchino vénitien 4 fl. 22 kr. ; le ducat Palatin - Baviere & de Saltzbourg 4 fl. 20 kr. ; le ducat de Hollande & autre ordinaire 4 fl. 18 kr. ; les louis neufs de 1726, 1784, 9 fl. 12 kr. ; les louis de 1785, 8 fl. 37 kr. Les dites especes étrangères, après avoir été mises hors de cours, avec l'année 1786, seront regardées comme marchandises, d'après le tarif suivant : le zecchino de Milan 4 fl. 26 kr. 2 d. ; la doppia de Milan 7 fl. 19 kr. 2 d. ; le gigliato florentin 4 fl. 26 kr. 2 d. ; le zecchino vénitien 4 fl. 26 kr. 2 d. ; le ducat de Baviere & Saltzbourg 4 fl. 24 kr. ; le ducat de Hollande & autre ordinaire 4 fl. 23 kr. ; les louis neufs de 1726, 1784, 9 fl. 22 kr. ; les louis neufs de 1785, 8 fl. 47 kr. les derniers doivent renfermer la valeur, & peser deux ducats onze grains. — Une nouvelle ordonnance sur les livres de commerce, datée du 12 Décembre dernier & publiée ici depuis peu, porte ce qui suit : *Les commerçans ont à la vérité déjà plusieurs fois sollicité & demandé la suppression du paragraphe 120 de l'ordonnance universelle de justice, par lequel, l'effet de semi-preuve, attribué aux livres de commerce, a été limité à une an-*
née

née & 6 semaines ; mais attendu que la sûreté générale & le bon ordre de justice, tant à l'égard des vendeurs que des acheteurs, rendent cette limitation & modification absolument nécessaires, nous ordonnons de nouveau par la présente : que, pour ce qui concerne les livres de commerce, régulièrement tenus, l'effet de semi-preuve, qui leur est accordé, ne s'étendra qu'à une année & 6 semaines ; mais que le délai d'un an sera compté du jour que la marchandise aura été vendue à crédit, & le délai des 6 semaines du moment de l'échéance de cette année (a). Au surplus on laisse entièrement aux choix du marchand, ou d'user, après l'année révolue, pendant l'espace des 6 semaines qui lui sont accordées, du droit qu'il a de porter sa plainte contre son débiteur, ou de se contenter de lui faire signer le mémoire, extrait de ses livres de commerce, de ce qu'il a à prétendre de lui. — La présente ordonnance ne s'étend cependant en aucune façon sur les prétentions qu'un commerçant de nos États auroit à former, d'après ses livres de commerce,

(a) On comprend combien cela est fagement & équitablement décerné, quand on songe qu'il y a des villes où les registres des commerçans aiant pleine force de preuve à un tems indéfini, la fortune de leurs concitoyens est exposée au danger perpétuel d'être la proie de la négligence ou de la fourberie ; sans que les exemples les plus multipliés & les plus effrayans aient pu faire déroger encore à une si absurde jurisprudence.

merce, sur un commerçant, en compte avec lui, d'un Etat étranger. En conséquence de quoi la ponctuelle exécution réciproque ne doit pas être perdue de vue, &, par une suite de ce, tous livres de commerce de tous marchands qui se trouvent dans nos Etats héréditaires, doivent avoir aussi long tems l'effet d'une preuve que peuvent l'avoir dans un Etat étranger les livres de commerce, conformément aux loix existantes dans le pais.

S'il en faut croire des papiers publics, le voyage qu'ont fait L. A. R. de Bruxelles à Vienne a eu pour but principal des arrangements de famille; l'Empereur aiant témoigné son desir de terminer cette affaire avec l'Archiduchesse Christine, ainsi qu'il a déjà été fait avec les Archiduchesses Marie-Anne & Elisabeth. En conséquence les objets principaux de cet arrangement seroient 1°. L'héritage de feu l'Empereur François I. 2°. Le testament de l'Impératrice Marie-Thérèse & 3°. les biens que possède l'Archiduchesse Christine en Hongrie, & qu'on évalue à 6 millions. Il est décidé que S. A. R. continuera d'en toucher les intérêts, ainsi qu'elle l'a fait jusqu'ici, mais il importoit à Sa Majesté de prévenir toute aliénation des capitaux & d'empêcher qu'en cas de mort ils ne passassent en d'autres mains. On dit que tout ce qui a rapport à cet objet vient d'être terminé à la satisfaction de l'Empereur.

Les francs-maçons sont très-mécontents de l'édit qui les concerne; ils se vengent par

des pamphlets & toutes sortes de fatyrès, car le respect de l'autorité n'entre nulle part dans leurs myſteres. On voit circuler un de ces pamphlets qui a pour titre : *Les 16 lettres d'un inconnu*. La censure, qui ne pouvoit ni ne vouloit en permettre la circulation, demanda au Monarque ce qu'elle devoit faire ? S. M. répondit : *J'ai lu les 16 lettres : quant à ce qui me regarde, j'ai la peau très-lisse, tout glisse dessus. Quant aux autres, chacun peut avaler sa pillule, ou se défendre le mieux qu'il pourra.* — Avec la manie du philosophisme qui nous gagne de plus en plus, nous voions se multiplier les fruits amers de cette funeste épidémie. Outre les duels, les suicides, les divorces & une infinité de désordres dont auparavant on n'avoit point l'idée dans cette grande ville, les insultes publiques faites à la religion ne sont plus une rareté. La nuit de Noël une tourbe de jeunes philosophes s'abandonna à des scènes bouffonnes & indécentes dans une des principales églises de nos fauxbourgs. Le plus audacieux de tous après avoir lassé par toutes sortes d'indignités la patience de ceux que la sainteté du lieu tenoit dans l'inaction & un respectueux silence, fut enfin saisi & conduit en prison. (a)

Nous

(a) On a vu à cette occasion des réformateurs à coup de coignée, comme les appelle l'*Ami des hommes*, proposer l'abolition de cette ancienne & respectable solemnité, où le silence & les ombres imposantes de la nuit, concouroient

Nous lisons dans les feuilles publiques, sous la date de Silésie le 31 Janvier, ce qui suit : " En Bohême; il a été défendu, sous

couroient avec la précision de l'époque, à ranimer & à exalter la piété des Chrétiens envers leur Sauveur naissant. Projet digne de ces Sauvages qui coupent l'arbre dont l'ennemi a mangé les fruits, afin qu'il n'en mange plus. Il faudra pour être conséquent abolir les Vêpres; car c'est durant les Vêpres que s'est passé dans l'église *des Innocens*, la scène horrible, dont nous avons parlé *: il faudra abolir les processions; car c'est durant la procession du St. Sacrement le jour de la Fête-Dieu, à Paris, qu'un fanatique forcené a tenté d'affaîner un illustre prélat *: il faudra détruire tous les monumens publics de la religion; car c'est là ce qui a attiré la fureur des jeunes libertins d'Abbeville *: il faudra même dans les maisons particulières supprimer tout ce qui tient aux idées chrétiennes; car c'est là que des impies en ont fait l'objet de leur sacrilège délire * &c. &c. O lâcheté, o fourbe & hypocrite esprit d'innovation & de réforme! Au lieu de s'appliquer à la restitution des mœurs & de la religion qui assurent le respect dû au culte de Dieu; on encourage la corruption & le désordre, on supprime ce qui peut lui déplaire & l'irriter. . . Mais ne donnons pas à nos plaintes trop d'étendue. Le magistrat de Vienne, au lieu de songer à conseiller l'abolition d'une ancienne solemnité, ne s'est occupé que de la punition des coupables. La gazette de Francfort (n. 10. 1786) en rapportant le fait, annonce que le plus coupable sera condamné au Carcan, & renfermé quelques mois dans une maison de force pour apprendre le respect dû à la Maison de Dieu, ainsi que les égards dus au public. — Observ. sur le fanatisme philosophique 1 Août 1785, p. 529 & autres *ibid.* — Prédiction alarmante, 1 Fév. 1786, p. 230.

* 1 Février
1786, p. 229.

* 1 Août
1785, p. 558.

* 1 Juill.
1785, p. 348
& autres
ibid.

* 15 Juin
1779, p. 304.

peine d'être condamnés à 25 fl. d'amende, & privés de leurs emplois, à tous les Sujets, compris dans le cordon, de passer au delà des frontieres. Le même ordre, communiqué aux habitans des villages de Bohême, leur interdit d'aller faire la moindre emplette dans les villages de Silésie & de Saxe. Ainfi quoique, par exemple, les villages d'Ebersdorff & de Seidenbourg ne soient séparés que par un petit ruisseau, il faut cependant que les habitans aillent prendre à Friedland, qui est éloigné de plus de 2 lieues, les choses dont ils peuvent avoir besoin. Le passage par le territoire autrichien a été refusé aux chevaux de remonte, achetés en Moldavie pour la cavalerie prussienne. „

Pour prévenir autant que possible les débordemens qui ont fait tant de dégâts depuis quelques années, on commencera dès le mois de Mars à élever deux fortes digues le long du canal de Vienne, jusqu'à Nusdorff, sur l'une & l'autre rive de ce bras du Danube; l'Empereur a assigné pour cet objet la somme de 360 mille florins. Il est aussi question de faire changer de lits aux deux rivières la Vienne & l'Alsterbach, de façon qu'elles puissent se décharger dans le Danube au delà de la capitale. On parle encore d'un autre projet dont l'exécution seroit seule capable d'immortaliser le regne de Joseph II. Il s'agit de réunir la Moldau au Danube & de joindre par ce moyen la Baltique à la Mer-noire. Il a déjà été envoyé des ingénieurs sur les lieux pour examiner le tout & en faire leur rapport à Sa Majesté.

*Extrait d'une lettre de Lintz en Autriche
du 31 Janvier.*

“ Le 10 de ce mois, à 3 heures & demie du matin, Madame l'Archiduchesse Marie-Christine, Gouvernante des Pais-bas autrichiens, arriva ici avec le Duc Albert de Saxe-Teschén, son époux, accompagnés du général de Seckendorff & de leur médecin du corps. Leurs Alteffes Royales descendirent à l'hôtel de l'Oye-blanche; & à 10 heures elles continuèrent leur route pour Vienne. Au moment qu'elles alloient monter en voiture, le général de Miltitz arriva en cette ville, pour les complimenter au nom de l'Empereur. Ce n'est pas sans effroi que nous avons appris le danger, que L. A. R. ont couru dans leur voiage. Au-delà de Straubingen près de Vils-hofen en Baviere, elles avoient à passer sur une digue assez étroite, dont même la surface est un peu en bosse. Les postillons allant au grand trot, le carrosse ne garda pas exactement le milieu de la digue, que la gelée avoit rendue très-glissante; ainsi les roues, suivant la pente de la digue, s'écartèrent vers la droite: elle a en cet endroit plus de 12 pieds d'élévation, bordée d'un étang très-profond. Leurs Alt. R. étoient accompagnées dans la voiture des généraux de Seckendorf & de Kempele. Lorsqu'on la vit s'approcher du bord, on cria de la portiere de s'arrêter; mais les postillons, croiant éviter le danger en redoublant de vitesse, donnerent du fouet aux chevaux. L'ébranlement en devint encore plus violent; & dans un instant le carrosse

offe tomba du haut en bas renversé sur l'étang, qui étoit pris de glace. Celle-ci résista au choc; bonheur d'autant plus grand, que, si elle s'étoit cassée, il n'y auroit pas eu, vu la profondeur de l'eau, le moindre espoir de sauver les illustres Voyageurs: ils eurent beaucoup de peine de sortir de la voiture versée; mais enfin M^r. de Seckendorff réussit à se glisser par la portière, dont la glace étoit brisée: on retira d'abord Madame l'Archiduchesse, ensuite le Duc de Saxe-Teschén, l'une & l'autre sans avoir reçu la moindre fracture ni blessure. Le général de Kempele, qui sortit le dernier, fut le seul, qui se ressentit d'une chute aussi terrible, aiant eu les bras un peu froissés. Ainsi il fut obligé de s'arrêter quelques heures après L. A. Royales; & il n'est arrivé ici que le 10 après-midi avec deux femmes de chambre. Ce qui acheve de rendre l'accident plus heureux ou plus remarquable, c'est que la glace de l'étang se cassa, lorsque l'illustre compagnie étoit déjà en sûreté. »

MUNICH (le 15 Février). Tandis que la franc-maçonnerie dépérit dans les Etats de l'Empereur par un édit qui en la tolérant à quelques égards prescrit des règles incompatibles avec sa nature *; notre Electeur la combat par des moyens directs & par l'exécution rigoureuse de ses ordonnances. Plusieurs individus qui n'avoient pas voulu s'y conformer, ont été condamnés à faire une espèce de retraite dans des maisons religieuses pour réfléchir sur l'obligation naturelle,

* Dern.
Journal p.
300.

divine & civile imposée à tous les membres de la société, d'obéir aux loix de l'Etat; & pour se convaincre eux-mêmes par de sages méditations que, quand il n'y auroit point d'autres reproches à faire à une association quelconque que le mépris obstiné & persévérant de l'ordre & des volontés souveraines, une telle association seroit non-seulement suspecte, mais digne de toute la sévérité du gouvernement. — Un autre sujet qui a fixé l'attention de S. A. E. est un projet puéfil en lui-même, mais pas tout-à-fait indifférent dans ses conséquences, d'anéantir la lettre C, de la rayer de l'alphabet, & de lui substituer selon les occurrences tantôt un K, tantôt un S, tantôt un Z; de maniere qu'en françois, par exemple, les initiés à ce nouveau mystere écrivent *exzeption, akzepter* &c. Comme cette folie gaignoit jusqu'aux écrits de chancellerie, & que les non initiés avoient de la peine à reconnoître & à lire les mots qui se trouvoient dans le cas de la réforme, S. A. E. a très-sérieusement remis la lettre C dans ses anciens droits (a). — Le bruit

(a) Ces attentions qui paroissent menues à des esprits superficiels, sont un moïen sûr de conserver les langues. La françoise subiroit-elle tous les jours les plus ridicules innovations dans son ortographe, sa prononciation, ses mots & ses constructions, dans la forme même & la liaison de ses caractères; si le gouvernement portoit sur cet objet un regard ferme & vigilant? ... Oui, si l'autorité le vouloit, elle mettroit les langues à l'abri de toute mobilité, de toute inconsistance, de
cette

de la suppression de l'académie de Manheim s'accrédite de plus en plus. Une feuille étrangere qui s'exprime sur ce sujet plus librement que l'on ne fait ici, dit que cette académie favorisoit la circulation de plusieurs écrits infectés des principes de la nouvelle philosophie *. Si c'est-là la raison de sa suppression, notre gouvernement doit s'attendre à des sorties bien vigoureuses de la part de plus d'un écrivain périodique, mais sur-tout de la part des auteurs des *geistlichen Sachen* : car si ces périodistes n'ont pu pardonner à l'Evêque & Prince de Freysingen d'avoir puni un petit philosophe en rabat pour avoir insulté par des propos indiscrets des objets respectables *, si pour cela tout son Vicariat ou synode est devenu une assemblée d'imbécilles qui ont dû écrire à Paris pour savoir ce qu'il falloit penser du Rosaire, du Bréviaire, de la primauté du Pape &c (a); il

* Journ.
hist. & pol.
de Liege
no. 6. 1786.

* Dern.
Journal p.
304.

cette incertitude si décourageante pour les étrangers & même pour les indigenes; & leur assureroit, de leur vivant, l'ineffimable avantage des langues mortes, savoir l'immutabilité & l'uniformité. 1 Fév. 1786, p. 189 & autres *ibid.*

(a) N'est-il pas étrange que ces glorieux protecteurs de tout le corps épiscopal contre ce qu'ils appellent *les flatteurs de Rome*, ne peuvent se résoudre à laisser les évêques gouverner leur diocèse comme ils le jugent convenable, d'y maintenir la religion avec fermeté, & de punir ceux qui l'insultent? Quel nouveau

est aisé de pressentir avec quelle véhémence ils vont s'élanter contre un Prince qui pour des raisons à peu-près semblables supprime une académie toute entière.

BERLIN (le 5 Février). Le duc de Saxe-Weymar est parti depuis quelques jours pour retourner dans ses Etats. — Nous venons de perdre le Nestor de notre armée, le digne & respectable général Ziethen, qui, par son courage héroïque & par ses longs services, a si bien mérité de sa patrie. Agé de 87 ans, il est mort ici, le 27 du mois dernier, entre les bras de son fils, sans maladie,

nouveau genre d'Inquisition est donc celui qui vient de s'établir dans ce terrible bureau des *geistlichen Sachen*? Faudra-t-il que chaque évêque y envoie ses mandemens & les décrets de son consistoire pour y être dûment enregistrés avant la publication?... Ames droites & vraies, défiez-vous de tous ces flatteurs : esprits rebelles & ennemis de l'ordre, ils ne compromettent les autorités entr'elles que pour les anéantir toutes ; vains sophistes, ils renversent la hiérarchie sous prétexte d'en humilier le chef ; vils détracteurs, ils accumulent les calomnies & les injures de halles sur des adversaires dont ils n'osent combattre les raisons ; fanfarons verbiageurs & impuissans, ils essaient de perdre par des intrigues sourdes ceux dont ils redoutent les coups... Serions-nous arrivés au tems où de tels moyens promettent des succès? Espérons mieux de notre siècle ; tout dégradé qu'il est à tant d'égards, ne croions pas qu'il puisse devenir une aussi détestable époque.

ladie, sans souffrance, sans agonie. M^r. de Ziethen, qui avoit commencé à porter les armes dès sa 15^e. année, en a passé 72 au service du Roi. Il s'est trouvé & s'est distingué dans la plupart de nos batailles, & ce fut lui sur-tout, qui, à la tête de ses hussards, décida la victoire de Torgau dont les suites furent si importantes pour l'armée prussienne (a). Une estime universelle, les distinctions les plus flatteuses, & l'amitié de son Roi, ont été les récompenses de ses grandes actions & de ses vertus personnelles. — La mort vient de nous enlever un autre officier de distinction, M^r. le colonel Troschki, dont le Roi estimoit singulièrement les talens militaires,

(a) Les relations contradictoires de cette bataille pour laquelle on chanta le *Te Deum* à Vienne & à Berlin, sont une espece de mystere pour ceux qui ne sont pas instruits d'une anecdote que je tiens d'un témoin oculaire & excellent tacticien. Le maréchal de Daun quoique blessé étoit complètement victorieux, & l'armée prussienne se retiroit de toutes parts. Dans ce moment le courier portant l'heureuse nouvelle fut expédié pour Vienne. Un général qui jouit aujourd'hui de la plus grande considération, occupoit une montagne qui avoit décidé de la victoire. Quoiqu'il eût un ordre très-exprès de ne pas bouger; voyant les Prussiens défaits, il prit sur foi de descendre pour les harceler dans leur retraite. Ziethen vit la faute, & s'empara de la montagne. Aussi-tôt que Daun entendit ces fatales paroles *der Berg ist weg*, il fit dire à Mr. d'Odonel qui avoit pris le commandement, qu'il n'y avoit pas d'autre parti que de se retirer le mieux que l'on pourroit.

litaires, & qu'il honoroit de sa confiance. Sa M. a accordé à la veuve une pension considérable, & a assigné un fonds particulier pour l'éducation des enfans. — Les lettres de Potsdam continuent d'être très-satisfaisantes sur la santé du Roi. Les affaires extérieures ne paroissent pas, dans ce moment, donner beaucoup d'occupation à notre cabinet. Cette espece d'indifférence momentanée, qui est la même à peu près dans les autres cours, où il semble qu'on ne songe qu'à profiter des divertissemens de la saison, contribue à jeter beaucoup d'incertitude dans les conjectures politiques. Le projet d'échange seroit-il donc totalement abandonné? N'est-il que différé? En fera-t-il question plus tard? C'est ce qu'on ne peut déterminer ni présager le moins du monde d'après les événemens actuels. On fait cependant que la cour impériale & celle de Prusse cherchent, chacune de leur côté, à augmenter le nombre de leurs amis & alliés. On dit que les ministres impériaux, dans les différentes cours d'Allemagne, ont reçu ordre d'y demander une réponse catégorique sur les dispositions de chacune à accéder à la confédération germanique, pour que l'Empereur puisse prendre ses mesures en conséquence.

FRANCE.

PARIS (*le 15 Février*). L'ambassadrice de Suede, Madame la baronne de Stael, née Mademoiselle Necker, a été présentée au Roi & à la famille royale. Le Roi l'em-

brassa

brassa selon l'étiquette : la Reine l'accueillit avec bonté, & causa longtems avec elle. Le dîner, auquel assista tout le corps diplomatique, fut donné dans la nouvelle salle du banquet, construite sur l'ancienne salle du spectacle, dont les décorations & l'ensemble en font un endroit enchanté. M^r. le marquis de Talaru & Madame la princesse de Chimay firent les honneurs du festin. La jeune ambassadrice passa la soirée chez Madame la duchesse de Polignac ; & elle revint souper à Paris.

La députation du parlement de Rennes qu'on attendoit ici depuis quelque tems, fut introduite chez le Roi, dimanche au soir, 22 Janvier. Cette audience ne fut pas longue, puisqu'elle ne dura que trois minutes. Sa M. dit aux députés, qu'elle leur feroit connoître ses intentions. Quoiqu'on s'attendît que la députation se rendroit le 25 à Versailles, pour aller recevoir les derniers ordres du Roi, on sait qu'elle n'y a pas encore été jusqu'à présent. Au reste les députés ne pensoient pas d'être reçus avec tant de bonté : ils n'ont aussi qu'à se louer de l'accueil que leur ont fait les ministres : ils avoient dîné le dimanche chez M^r. le baron de Breteuil, & le lendemain ils furent traités par M^r. de Calonne. Dans ces différentes entrevues, on fera parvenu peut-être à trouver des tempéramens, qui contenteront le parlement & la province de Bretagne. Cette affaire est de la plus grande importance pour la ferme-générale, puisqu'il ne s'agit de rien moins que de

10 millions d'augmentation ou de rabais, si le tabac est envoyé dans les provinces en boucaut ou en poudre. L'on attend seulement qu'elle soit terminée, pour s'occuper sur le champ de la confection du bail des fermes, différée à cette occasion. — Les réclamations du parlement de Bretagne ne sont pas les seules qui en ce moment inquiètent la ferme-générale. Le parlement de Paris va l'attaquer dans son plus cher ouvrage; c'est-à-dire la muraille qui doit ceindre notre capitale, & qui est déjà fort avancée. M^r. d'Epréménil a dénoncé cette muraille aux chambres assemblées. Le parlement a renvoyé à 8 jours sa délibération sur cet objet. Un autre presque aussi important, qui pourra l'occuper, est relatif à la célèbre affaire de M^r. le Maître. Dans le tems qu'on la croïoit terminée par la décision du parlement, il s'éleve contre celle-ci une opposition imprévue. M^r. le garde-des-sceaux aiant demandé les pieces de conviction de ce procès, le parlement lui a répondu, " qu'elles avoient été détruites ou brûlées „: surquoy un arrêt du conseil-d'état vient d'ordonner l'apport de la procédure, auquel le greffier du parlement sera contraint même par corps. On s'attend que lorsque cette procédure aura été terminée par le conseil des dépêches, l'arrêt du parlement pourra bien être cassé. On se fonde sur les conclusions de M^r. le procureur-général Seguier, qui, établies sur l'ordonnance, tenoient à une nouvelle instruction, & non à évoquer l'affaire: & véritablement l'ordonnance

nance exige, que lorsque l'instruction est irrégulière, on en fasse une nouvelle. D'ailleurs elle défend aux cours souveraines d'évoquer le principal, lorsque l'affaire est grave. Celle de M^l, le Maître étoit de cette nature. Mais comment une nouvelle instruction pourra-t-elle avoir lieu, aujourd'hui que les pièces de conviction, que le corps du délit sont détruits ?

Il vient de paroître une ordonnance, qui défend à tous ceux, qui ne sont pas chevaliers de St. Louis, de porter non-seulement la croix de cet Ordre, mais encore le seul ruban-rouge, sous peine de 20 ans de prison ou de galeres, suivant la qualité des personnes. Il est enjoint aux orfèvres, par la même ordonnance, de ne pouvoir livrer une croix de St. Louis qu'à ceux, qui auront obtenu à cet effet une lettre du ministre de la guerre. Il y a environ 15 mille chevaliers de St. Louis dans le royaume. Ainsi le bureau de la guerre aura un travail de plus & assez journalier, pour expédier les lettres nécessaires à ceux qui voudront avoir de nouvelles croix.

L'embarras & l'engorgement qu'occasionne dans le commerce le changement des louis, ne faisant qu'augmenter de jour en jour, & l'administration sentant la nécessité d'y remédier au plutôt, a envoyé à la cour des monnoies des lettres-patentes par lesquelles il est statué, entr'autres points, que le directeur de la monnoie de Paris autorisé à recevoir du public les anciens louis, donnera en échange

ge des reconnoissances payables dans un mois, avec intérêt sur le pied de 4 pour 100 par année. Les mêmes lettres-patentes prorogent au premier Janvier 1787, le terme auquel les vieux louis auront cours, & elles étendent la permission de frapper des louis neufs aux hôtels des monnoies de Rouen, Orléans, Montpellier & Strasbourg. La cour des monnoies avoit refusé l'enregistrement de ces lettres-patentes, & avoit fait à ce sujet des représentations à Sa Majesté; mais ayant reçu la réponse du Roi, elle enregistra les lettres-patentes avec des modifications que le Roi n'a pas voulu laisser subsister. Sa M. ayant mandé de nouveau sa cour des monnoies lui dit: " Je suis très-mécontent de la résistance que
 „ ma cour des monnoies a opposée à l'enregist-
 „ trement pur & simple de mes lettres-patentes;
 „ elle auroit dû, lorsque je les lui ai fait ordon-
 „ ner, retrancher de son arrêt des suppliques
 „ qui ne doivent pas y être insérées & aux-
 „ quelles j'avois bien voulu répondre: elle
 „ doit se conduire avec plus de sagesse pour
 „ conserver ma confiance & ma protection „.
 D'après cette réponse la déclaration fut publiée, ayant été enregistrée du très-exprès commandement du Roi: en voici le préambule:

Louis, &c. *A nos amés & féaux conseillers les gens tenant notre cour des monnoies à Paris; salut. Par nos lettres-patentes du 11 Décembre de l'année dernière, nous avons prorogé le cours des anciennes monnoies d'or jusqu'au 1 Avril prochain; mais l'abondance de celles que l'attrait du bénéfice accordé par notre déclaration du 30 Octobre dernier, a fait rentrer dans le royaume, ou sortir des cais-*
 ses

ses particulieres, s'accroit tellement de jour en jour, que, quelque diligence qu'on apporte au travail de nos hôtels des monnoies, il est impossible de satisfaire à l'empressement qu'on a de les échanger; & comme ceux qui les possèdent, ne veulent s'en dessaisir qu'au moment où ils pourront profiter de l'excédent de valeur que nous faisons paier sur les anciens louis, il en résulte dans la circulation des especes d'or, un engorgement momentané qui pourroit devenir d'autant plus prejudiciable au commerce, qu'il sert de prétexte à plusieurs débiteurs pour différer leurs païemens. La même cause pourroit aussi influer sur le mouvement des especes d'argent, & en suspendre ou ralentir l'activité, sur-tout si la refonte des monnoies d'or pouvoit faire naître l'idée qu'elle seroit suivie de celle des monnoies d'argent, quoique cette supposition soit absolument dénuée de fondement, & que le principe même qui a nécessité l'opération sur l'or, exclue tout ce qui pourroit apporter le moindre changement dans la valeur des especes d'argent. Nous sommes aussi informés que les changeurs, beaucoup trop multipliés dans les provinces depuis qu'il s'en est établi un grand nombre par simple commission, contractent des engagements qu'il leur seroit impossible de remplir ponctuellement, si leur service & leur nombre n'étoient réglés dans une plus juste proportion; que d'un autre côté, il n'est pas moins nécessaire de fixer & faire connoître l'ordre & la mesure des distributions à faire dans nos hôtels des monnoies, pour que le public, instruit des quantités d'especes d'or qui pourront être délivrées chaque jour en échange des anciennes, & assuré de l'époque des païemens, ne soit plus exposé à se présenter plusieurs fois inutilement aux hôtels des monnoies, & ne se croie pas forcé de recourir à d'autres voies qui le privent d'une partie de l'avantage qu'il doit retirer de l'échange. C'est après avoir mûrement examiné les moyens de remédier à ces inconvéniens, sans en faire naître de nouveaux, que nous avons adopté le plan qui nous a paru le seul propre à faire cesser tout engorgement dans la circulation &

tout embarras dans le service de nos monnoies, en suivant toujours les vues de bienfaisance & d'équité, par lesquelles nous voulons que toutes les parties de cette importante opération, continuent d'être dirigées; nous avons d'abord jugé convenable d'étendre jusqu'à la fin de l'année, la prorogation du cours des anciens louis. Peut-être ne jaudra-t-il pas un terme aussi long pour achever la fabrication des louis d'or neufs; mais comme la quantité de ceux qui seront apportés aux changes, est encore inconnue, & qu'elle surpasse certainement l'idée qu'on s'en étoit formée, nous avons mieux aimé donner trop que trop peu d'espace, afin que le public ait plus d'aisance pour l'échange, & les directeurs de nos monnoies plus de facilité pour soigner les fabrications: nous avons, dans les mêmes vues, augmenté le nombre de ceux de nos hôtels des monnoies, où les especes d'or seront fabriquées; & nous étant fait rendre compte de la quantité qu'ils en pourront produire, depuis le 1^{er} Février jusqu'au 31 Mars, nous en avons formé deux parts, dont l'un de 36 millions, sera employée aux distributions de détail pendant cet espace, suivant l'ordre & la proportion qui seront annoncés par un tableau imprimé & affiché à la porte de chaque hôtel des monnoies; l'autre de 72 millions, sera réservée pour le paiement des reconnoissances qui seront délivrées dans le cours de Février pour les plus fortes parties, & qui, toutes, seront acquittées à l'échéance d'un mois de leur date; ces reconnoissances, revêtues des signatures nécessaires pour en assurer l'authenticité, seront en faveur du commerce, une sorte d'anticipation sur l'activité des fabrications qu'elles suppléeront momentanément; & pour qu'étant payables à jour préfix, elles puissent se négocier, sans donner lieu à aucuns frais d'escompte, nous avons trouvé juste de leur attribuer un intérêt proportionné au retard du paiement. Par ce moyen, qui pourra se renouveler pour une moindre quantité, s'il en est encore besoin après le mois de Mars, lorsque toutes les reconnoissances délivrées en Fé-

vrier,

vier, auront été retirées & anéanties, mais, qui vraisemblablement, ne sera plus alors nécessaire, puisqu'à cette époque, il se trouvera déjà pour 153 millions de louis neufs en circulation; il n'y aura plus ni prétexte de murmure sur l'attente du remplacement des anciennes espèces d'or, ni stagnation dans leur cours, ni affluence déordonnée aux hôtels des monnoies, ni accaparemens & trafics désavantageux au public. Nos sujets jouiront de tout le bénéfice que nous leur avons abandonné sur l'échange des anciens louis; & si, pour leur épargner jusqu'à l'es-compte des reconnoissances, qui ne seront qu'à un mois de terme, nous avons bien voulu en supporter la dépense, elle ne sera point onéreuse à nos finances, devant être compensée par le prix des offices de changeurs, que nous avons jugé à propos de créer, en même tems que nous avons supprimé tous ceux qui existoient par simples commissions: ce qui produira le double avantage, de rendre leur service plus assuré, & de diminuer le nombre des privilèges. A ces causes, &c.

M^r. le cardinal de Rohan est beaucoup mieux depuis quelques jours: il doit être interrogé sur une nouvelle affaire, instruite d'abord par le Châtelet & portée ensuite au Parlement. Quoique M^r. le cardinal assure n'en avoir jamais eu connoissance, elle est de nature à causer beaucoup d'éclat. C'est une plainte formée par des marchands & des joyaillers contre M^r. le chevalier de Lage, ci-devant garde-du-corps de Mgr. le comte d'Artois, qui, sous prétexte d'épouser une jeune personne, à qui le cardinal tenoit lieu de père, avoit pris des marchandises & des diamants pour la somme de 60 mille livres. Cette intrigue a été conduite par diverses personnes, qui prétendent avoir eu l'aveu

de M^r. le cardinal, & même une reconnoissance écrite de sa main, de paier les marchandises à l'échéance des lettres de change. Cette reconnoissance a été remise entre les mains d'une personne, qui aujourd'hui nie de l'avoir jamais reçue. On voit, que cet incident prépare de nouveaux défagrémens à M^r. le cardinal. Quant à la fameuse affaire du collier, l'on a sçu se procurer une note exacte de ce qui s'est passé à la Bastille, lors des interrogatoires que le prélat y a subis dans ce procès : elle renferme des particularités assez curieuses pour mériter l'attention de ceux qui s'intéressent aux progrès & au dénouement de l'instruction.

“ Le lendemain de la signature du décret de prise - de - corps, M^r. Titon s'est transporté à la Bastille, pour interroger M^r. le cardinal. Après l'intitulé de l'interrogatoire sur les noms, âge & qualité, M^r. le cardinal a invité M^r. Titon d'insérer, avant tout autre interrogatoire, des protestations & réserves, que M^r. le cardinal avoit à faire : M^r. Titon s'y refusa : sur ce refus, M^r. le cardinal fit instance, pour que du moins M^r. Titon fît écrire, “ qu'il proposoit des „ réserves & des protestations, lesquelles M^r. „ Titon n'avoit pas cru devoir admettre „ ; & M^r. le cardinal déclara, que *sans cela il ne répondroit à rien, & que l'on pouvoit lui faire son procès comme à un muet volontaire.* “ Sur cette déclaration M^r. Titon s'est rendu ; & Mr. le cardinal a tiré de sa poche le papier qui contenoit ses protestations ; mais M^r. Titon lui a représenté, “ qu'en interrogation

„ l'accusé ne devoit pas faire sa réponse d'a-
„ près un papier écrit „ M^r. le cardinal a
repliqué, “ qu'il connoissoit cette règle ; mais
„ qu'il ne s'agissoit pas de répondre à des
„ interrogations ; qu'ainsi il pouvoit lire sur
„ un papier ses protestations qu'il avoit mé-
„ ditées „. Il a donc fallu encore en passer
par-là ; après quoi la vacation a été remise au
lendemain. Le premier interrogatoire du len-
demain a été de demander à M^r. le cardinal ,
“ S'il connoissoit Böhmer & Bassange , & de-
„ puis quel tems „ ? Le prisonnier a répon-
du , “ que cette question emportoit de sa
„ part la nécessité de donner tout l'historique
„ du collier „. M^r. Titon insista d'abord au
contraire , & fit difficulté d'accepter ce
détail ; mais il a bien fallu qu'il reçût la ré-
ponse de l'accusé, telle que celui-ci vouloit
la lui donner. Cela fait, M^r. Titon a dé-
claré, “ que cet historique dérangeoit tout le
„ plan de son interrogatoire „ ; & il s'est
retiré pour ne revenir que quatre jours après :
mais en sortant il a fait visite à M^r. Delau-
nay, gouverneur du château, pour lui obser-
ver, qu'aux termes de l'ordonnance, tant
que le premier interrogatoire n'est pas fini,
l'accusé devoit être au secret, & ne commu-
niquer avec personne du dehors. “ M^r. De-
„ launay a répondu, qu'il ne connoissoit
„ point l'ordonnance ; que comme gouverneur
„ de la Bastille, il avoit reçu ordre du Roi
„ de laisser communiquer avec M^r. le card-
„ nal un certain nombre de personnes, &
„ qu'il continueroit de se conformer à cet

„ ordre, tant qu'il ne seroit pas révoqué par „ un ordre contraire „ Dans cet état des choses, le parlement a fait écrire par M^r. le procureur-général à M^r. le garde-des-sceaux, qui a obtenu de M^r. le baron de Breteuil un ordre adressé à M^r. Delaunay, pour qu'il ne laisse communiquer personne du dehors avec son Eminence. Mais c'est un ordre indéfini qui subsiste encore, quoique l'interrogatoire soit achevé.

Il est entré dernièrement à l'Orient un bricq venant de Pondichery, & commandé par M^r. le chevalier de Herfaint. Ce bricq a fait le voyage en 105 jours, ce dont il n'y a pas d'exemple. On ne fait rien du contenu des dépêches dont il étoit chargé ; mais il faut qu'elles soient de la plus grande importance, puisqu'on avoit fait partir en ce même tems, de Pondichery, un officier, qui a pris la route de terre & qui n'est pas encore arrivé. — M^r. de Herfaint a laissé au Cap de Bonne-Espérance M^r. de Peynier, qui revient en France avec la petite escadre qu'il commande & qui étoit stationnée dans l'Inde depuis la paix. — Si on doit ajouter foi à quelques lettres particulieres reçues par la corvette de M^r. de Herfaint, la légion de Luxembourg, au service de la compagnie hollandoise des Indes & en garnison dans l'île de Ceylan, s'est révoltée contre le gouverneur hollandois.

On a fait à Versailles une expérience sur une nouvelle maniere de deffaler l'eau de la Mer. C'est à un épicier de Paris, aidé d'un religieux de Nazareth de la rue du Temple,

qu'on doit cette découverte. Elle sera infiniment utile, lorsqu'elle sera bien constatée, puisqu'elle n'exige ni fourneaux, ni bois &c. En attendant voici ce qu'on en dit : on verse dans une quantité d'eau de mer une quantité égale de la liqueur découverte & au bout de 40 minutes de mixtion, l'eau devient potable. Les uns disent qu'elle est excellente à boire, les autres prétendent qu'elle conserve un goût détestable d'œufs pourris. Au milieu de ces contradictions il semble qu'il n'y a rien de mieux à faire que d'attendre un nouveau résultat. D'ailleurs il faudra encore vérifier si la liqueur dessalante ne donne point à l'eau quelque qualité nuisible; c'est encore ce que le tems & l'expérience peuvent seuls constater

M O R T S.

Mr. Jean-Joachim de Ziethen, général de cavalerie, chef du régiment de hussards de la garde en garnison à Berlin, chevalier de l'Ordre de l'Aigle-noir &c, est mort le 27 Janvier à l'âge de 37 ans. (*Voiez ci-dessus l'article de Berlin*).

Pierre-Charles d'Arnoult, marquis de Rochegude, lieutenant-général des armées du Roi, commandeur de l'Ordre royal & militaire de St. Louis, est mort à Paris le 16 Janvier.

Mr Watelet, receveur des finances d'Orléans, l'un des Quarante de l'académie françoise, de celles de Berlin, della Crusca, de Cortone, de l'institut de Bologne, honoraire associé-libre de l'académie de peinture, honoraire de celle d'architecture, de la société-royale de médecine, est mort à Paris le 13 Janvier. Il est particulièrement connu par son *Essai sur les jardins* dont nous avons rendu compte dans le J. du 15 Avril 1775, p. 541.



Je connois très-bien l'auteur d'un libelle aussi calomnieux que grossièrement *plat*, publié contre moi à l'occasion d'un ouvrage auquel je n'ai pas la moindre part ; je le connois par des preuves assez convaincantes pour invoquer contre lui la rigueur des loix (en particulier, l'ordonnance contre les libellistes anonymes, renouvelée le 12 Août 1784) & solliciter une réparation que je suis sûr d'obtenir de la sagesse & de l'équité du gouvernement des Pays-bas autrichiens. Il prévient cette démarche s'il prend le parti de mériter honnêtement & de convenir d'une étourderie qui n'a point ulcéré mon cœur, malgré la spirituelle épithète de *tête fêlée* qu'il me donne d'un bout à l'autre. Il peut compter sur ma discrétion & sur mon éloignement de tout esprit de vengeance. Si j'attends cette démarche de sa part, ce n'est que pour m'affurer de son honnêteté & de sa circonspection à l'avenir, pour avoir l'occasion de le mieux convaincre de ses torts, pour justifier vis-à-vis de moi-même une patience que les règles de l'honneur semblent condamner.

Lettre à l'auteur du Journal.

N'ayant pu voir sans commiseration que dans la confection & la réparation des grands chemins, l'un des travaux les plus pénibles & en même tems les plus longs, étoit celui de briser les pierres : je me suis mis à chercher le moyen d'abrèger & faciliter cette besogne. Voici ce qui s'est présenté à mon esprit & qui pourra au moins servir à trouver mieux.

1^o. Que sur deux poutres posées horizontalement & parallèlement on dresse des montans pour former une machine proportionnellement semblable à celle dont on se sert pour piloter & qu'on appelle sonnette. Elle pourra être simplifiée de beaucoup, vu que le mouton n'aura besoin de peser que 18 à 20 livres ou environ, & que les poutres susdites

serviront de fondement immédiat à cette sonnette. — 2°. Qu'on adapte quatre roues de circonférence égale à cette machine moienant des chevilles à l'entour desquelles se mouvront les effieux des roues & les poutres susdites. Comme ces poutres poseront sur les deux côtés des effieux, il faudra que la superficie de ceux-ci soit plane. — 3°. Quand il s'agira de faire faire un trajet un peu long à la sonnette, il conviendra de faire reposer le mouton sur une planche passée par-dessus le milieu des effieux. A cet effet cette planche se mouvra dans des charnières de cuir ou de fer pour que tantôt on la laisse pencher vers la terre, & que tantôt on la mette de travers sur les effieux incisés de la largeur de cette planche. Elle sera aussi bordée vers son milieu de quelques petits montans pour empêcher le mouton de glisser de côté ou d'autre. — 4°. Les tas de pierres seront rangés comme de coutume sur les côtés de la chaussée outre une rangée au milieu, si le chemin est assez large. — 5°. La sonnette entamera d'abord le premier tas de la rangée du milieu. Et pour que les voitures qui passent de côté ne soient embarrassées par les cordes, qui font jouer le mouton, les personnes qui les tirent, se placeront vis-à-vis dans la direction de la longueur & non pas de la largeur de la chaussée. — 6°. D'autres personnes postées à côté de la machine distribueront avec des crochets les débris des pierres concassées & substitueront de nouvelles pierres au mouton jusqu'à ce que cette partie de la chaussée étant suffisamment couverte de leurs brisures, on pourra s'avancer vers les tas voisins. — 7°. On conçoit qu'on ne sauroit bien travailler sans avoir affermi les roues pour qu'elles ne bronchent ni en avant ni en arrière. — 8°. Pour plus grande commodité on pourra mettre des anses aux endroits les plus convenables & aux extrémités des cordes un baton à travers.

Il me semble que par ce moyen peu dispen-
dieux

dieux on épargneroit au pauvre peuple beaucoup de peines, de tems & de fraix. Si vous pensez de même, je me persuade que vous vous empresserez d'en instruire le public. J'ai l'honneur d'être &c.

Le 2 Déc. 1785.

Ch. Salzmann, curé de Hautclocher,
en allemand, Sittersdorff.

Dans le dernier Journal, p. 265, l. 9 de la note, beau, lisez beaux. — P. 266, l. 11. moneri, lisez monere.

Dans le Journal du 1 Février, p. 193, l. 33. cyclicus, lisez cyclicus.

T A B L E.

TURQUIE.	(Constantinople.	355
	(Tanger.	354
RUSSIE.	(Pétersbourg.	356
POLOGNE.	(Varsovie.	357
ESPAGNE.	(Madrid.	359
	(Cadix.	360
PORTUGAL.	(Lisbonne.	361
DANNEMARCK.	(Coppenhague.	361
ITALIE.	{ Rome.	362
	{ Gènes.	362
	{ Naples.	363
ANGLETERRE.	(Londres.	367
PAYS-BAS.	(Bruxelles.	371
	(La Haye.	372
ALLEMAGNE.	{ Vienne.	375
	{ Munich.	381
	{ Berlin.	384
FRANCE.	(Paris.	386
	Morzs.	397